

2.07 – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – Programmation 2007 – Reconstruction de l'école Pablo-Picasso et restructuration de l'école Jacques-Brel – Demande de subvention	29
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	30
Débat.....	31
<i>Unanimité</i>	32
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	33
1.01 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE – Maisons de l'emploi - Création des associations « Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole » et « Maisons de l'emploi du Versant Nord-Est de la métropole lilloise » - Adhésion au dispositif...	33
PRESENTATION Mme DUPONT	35
Débat.....	37
<i>Unanimité</i>	40
1.02– FISCALITE LOCALE 2007.....	40
PRESENTATION M. TAILLEZ	41
Débat.....	41
Vote.....	45
Pour 100 % Roncq, M. DEGRAVIER	
Abstentions Alliance & Actions - Bien dans ma ville, bien dans ma vie - Une voix libre	
1.03 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2007 – Non fiscalisation	46
PRESENTATION M. TAILLEZ	46
<i>Unanimité</i>	47
1.04 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – Actualisation et ouverture	47
PRESENTATION M. TAILLEZ	48
Vote.....	48
Pour 100 % Roncq, Mme LEROUGE, M. DEGRAVIER	
Abstentions Alliance & Actions – M. DECEUNINCK - Une voix libre	
1.05 – BUDGET PRIMITIF 2007	48
PRESENTATION M. TAILLEZ	50
Débat.....	55
Vote.....	72
Pour 100 % Roncq	
Contre Alliance & Actions – Une voix libre	
Abstention Bien dans ma ville, bien dans ma vie	
1.06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2007	72
PRESENTATION M. TAILLEZ	73
<i>Unanimité</i>	73
1.07 – BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RUE DES ARTS – Levés de pénalités au profit de la société Notre Logis – Avenant n° 1	73
PRESENTATION M. TAILLEZ	74
<i>Unanimité</i>	75

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite le bonsoir.

Je salue le public ; je salue les représentants de la presse et nous allons entamer cette séance de Conseil par l'éphéméride qui commence le

- Le 9 janvier

Par la cérémonie traditionnelle des Vœux du Maire qui s'est poursuivie par la remise des Mérites associatifs et économiques au panel des personnalités qui apparaissent sous vos yeux.

Nous avons ensuite reçu les vœux de Val de Lys Entreprendre, ici même aux Anciennes Ecuries, où nous avons eu l'honneur de recevoir pour la première fois le nouveau Préfet de région, Daniel CANEPA ; au cours de cette cérémonie, ont été remis les Trophées à trois entreprises méritantes qui avaient excellé dans le domaine du développement durable puisque tel était le thème retenu par les représentants de Val de Lys Entreprendre.

- Le 7 février

Le semestre breton a commencé, entre autres avec un atelier peinture qui a accueilli une vingtaine de peintres en herbe, comme la petite fille que nous voyons peindre un bateau et une île, bateau qui nous a fait rêver la semaine dernière, ici même.

- Le 9 février

Nous recevions Pierre-Yves CHATELIN et Thibaut DERVILLE qui nous ont raconté leur « Route du Rhum », une aventure humaine exceptionnelle, une véritable leçon de vie par des gens qui passent le message de vouloir toujours aller plus loin, plus haut, et d'affirmer que tout est possible si on le veut. Exemple qu'il faudrait se voir propager, notamment dans les milieux scolaires.

- Le 10 février

Salle Catry, s'est déroulée une manifestation assez particulière pour ceux qui ne sont pas de ce milieu du virtuel : il s'agissait d'un match de foot avec une centaine de jeunes participants toute l'après-midi. Ces jeunes se sont très bien tenus et ont donné une belle leçon d'esprit collectif. Bien évidemment, ce n'est pas un match de foot au cours duquel on donne son énergie physique ; cela nécessite néanmoins une adresse particulière et M. BEAUVENTRE s'y est d'ailleurs prêté. Voyez que, même à la porte du seniorat, on peut, comme M. BEAUVENTRE, tenter d'atteindre le jeu virtuel du football. Sous forme de boutade, sans doute est-ce plus à sa portée que le jeu sur terrain synthétique...

Le même soir, la projection du film « Bamako » a été suivie d'un débat animé par l'association Roncq Selinkégnny vraiment très intéressant qui a permis au public mais aussi aux membres de l'association et à la ville, qui était naturellement partenaire, de réfléchir sur la notion de coopération décentralisée. Le sujet n'était pas anodin dans un contexte de débat public, notamment en perspective des présidentielles et des législatives, de se situer par rapport à cette problématique essentielle des rapports Nord/Sud entre autres. L'intérêt de cette coopération décentralisée, que nous menons depuis vingt ans maintenant, à reproduire à différents niveaux et, pourquoi pas, au plan national, ce qui se fait déjà aujourd'hui mais qu'il faut multiplier.

Y a été abordé, sous un éclairage particulier et avec toute l'humanité nécessaire, le problème de l'immigration.

Ce sont des échanges à poursuivre et qui seront poursuivis dans le cadre du partenariat avec Roncq Selinkégnny au cours de cette année.

Voilà pour l'éphéméride qui nous sépare de la période des vœux du Maire.

Je demande à M. KROCK de bien vouloir procéder à l'appel, sachant qu'un certain nombre de conseillers sont absents, notamment pour des raisons professionnelles. C'est le cas de Pascal FLAHOU ce soir.

Monsieur KROCK, vous avez la parole.

M. KROCK –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 13 février 2007 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Pascal FLAHOU, procuration Rodrigue DESMET
Nathalie TRIVERI, procuration à Yolande DUPONT
Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET
Antonio DA SILVA, procuration Geneviève LEROUGE

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

J'ai été interrogé par M. COSYN sur la problématique des gens du voyage ; je lui ai répondu aujourd'hui même et il en prendra connaissance lorsqu'il viendra en mairie, le courrier ayant été déposé dans son casier.

Je lui ai simplement signalé que la réflexion se poursuit sur cette problématique et notamment sur la proposition de la Communauté urbaine quant à l'emprise dite Pagie de manière à travailler étroitement avec la ville d'Halluin. J'ai soumis un certain nombre d'interrogations au Président MAUROY, notamment le devenir des terrains situés aux alentours de l'emplacement d'accueil des gens du voyage, tel qu'il a été proposé par le Vice-Président SMETS. J'ai souhaité avoir le retour du Président et des services communautaires avant de vous faire plancher sur le sujet mais cela ne saurait tarder. Au cours des prochaines commissions et afin de délibérer au prochain conseil municipal, un emplacement vous sera proposé pour l'accueil des gens du voyage.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet avec **l'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2006.**

Y a-t-il des remarques ou des avis ?

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Concernant les procès-verbaux, Monsieur le Maire, ceux-ci ne figurent plus sur Internet depuis le mois de mai. Est-ce une volonté, sinon est-il possible de les remettre en ligne ? Pour le moment, ne sont affichés que les comptes rendus succincts alors que cette diffusion est utile.

M. LE MAIRE –

Je ne puis vous répondre ; j'interrogerai les services et ferai en sorte que les procès-verbaux de nos conseils, in extenso, puissent être reproduits puisque c'était l'objet en partie de ce site Internet. Je vous remercie de votre remarque, Monsieur PETILLON.

Sans autre remarque ou demande d'intervention, je passe à l'approbation de ce procès-verbal. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.01 - CREATION DE LA ZAC DU PETIT MENIN - Avis du Conseil municipal

Le Schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole évoque au chapitre " la contribution des territoires ", la zone du Petit Menin comme un site potentiel de développement des activités économiques et commerciales. Le territoire tourquennois compte un pôle commercial périurbain important, à savoir le centre commercial d'Auchan-Roncq situé le long de l'autoroute A22 sur les communes de Roncq et de Tourcoing.

Au plan local d'urbanisme, les terrains adjacents sont classés en AUDa, zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation, où les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existants à la périphérie immédiate de la zone n'ont pas la capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone.

En effet, au vu des études préalables, les problèmes d'accessibilité et d'assainissement se confirment comme étant deux contraintes majeures pour la définition des principes généraux d'organisation du site et d'implantation des bâtiments :

- les trafics engendrés par les nouvelles implantations économiques nécessiteront des aménagements routiers au niveau de l'A22 et de la RN 349 ;*
- les ouvrages d'assainissement programmés par LMCU et inscrits en emplacements réservés au PLU ainsi que les collecteurs d'eaux usées existants contraignent fortement le schéma d'organisation du site et l'implantation des futurs bâtiments.*

Ce projet sera réalisé selon la procédure de ZAC, mode opératoire le mieux adapté pour permettre de réaliser les objectifs retenus.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, ce projet a été soumis à une concertation préalable qui s'est tenue du 25 septembre au 16 octobre 2006.

Le programme de l'opération s'articulerait autour du commerce, de la création, de la formation aux métiers du commerce, sur le thème de l'équipement de la maison et des loisirs. La programmation commerciale doit être novatrice, internationale, moderne sur le thème de l'équipement de la maison et des loisirs de la famille, en complémentarité des équipements actuels et avec un souci d'excellence. Elle doit concourir à la création d'une plate-forme d'expression pour de jeunes créateurs, stylistes et artisans.

Par conséquent, Lille Métropole Communauté Urbaine sollicite l'avis du conseil municipal sur le dossier de création conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le dossier de création comprend :

- un rapport de présentation,*
- le périmètre de la ZAC,*
- l'étude d'impact,*
- le régime applicable au regard de la TLE.*

Vu les éléments précités, le maire propose au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la création de la ZAC selon le périmètre repris au dossier de création, reprenant la zone classée en AUDa au PLU en vigueur,*

- d'autoriser Lille Métropole Communauté Urbaine à procéder à la modification partielle du PLU de Roncq tendant à la localisation des ouvrages et espaces publics et à l'intégration des dispositions spécifiques à ce secteur.

En outre la ville de Roncq renouvelle les demandes maintes fois formulées par M. le Maire auprès de L.M.C.U, relativement à une extension des études portant notamment sur les secteurs de la rue du Dronckaert et du boulevard d'Halluin... Sont ici particulièrement visées, des opérations de couturage urbain indispensables pour le linéaire des concessionnaires automobiles installés entre la rue de Tourcoing et le boulevard d'Halluin (trois concessionnaires concernés) mais aussi pour le périmètre compris entre l'A22, le boulevard d'Halluin, la rue du Dronckaert et la rue Henri-Barbusse (Décathlon, Hyg na, Aubert, Lav'auto). La cr ation de la ZAC du Petit Menin offre ainsi une r elle opportunit  de repli de ces enseignes sur cette zone toute proche.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Am nagement de la Ville et de la Campagne » a examin  cette question lors de sa s ance du 6 f vrier 2007.

M. LE MAIRE –

C'est un dossier que j'ai envie de qualifier d'historique. Nous en parlons depuis longtemps et il entre dans sa phase op rationnelle. C'est un projet extr mement important pour le territoire mais aussi pour ses habitants. Pourquoi ?

C'est un espace qui n'est pas anodin de par sa situation g ographique, de par l'importance de son emprise fonci re (40 ha), de par son positionnement   proximit  du centre commercial Auchan Roncq et du n ud autoroutier qui est vital. Ce n'est pas sans raison que les services de la Communaut  urbaine, de la Chambre de commerce en son temps ont planch  sur ce sujet.

C'est  galement important pour la valorisation du paysage. Il pourrait sembler contradictoire que de dire : on va construire, on va urbaniser et, en m me temps, comment faire pour valoriser les paysages ?

Parce que nous sommes   la porte   la fois d'une m tropole importante et d'un pays qui est la France, il importe d'accompagner l'urbanisme  conomique par un am nagement paysager qui soit d di  et ad quat. Il y a donc volont ,   travers le Parc du Ferrain, de la Communaut  urbaine de Lille de doter cet espace  conomique d'un espace naturel qui soit valorisant.

Parce qu'au-del  du contenu (on y reviendra) de l'op ration  conomique proprement dite, il y a cette volont  de cr er de l'emploi. On nous annonce 1.000 emplois... Au-del  de l'effet d'annonce, vous savez bien que l'emploi est un enjeu majeur et que nous avons le temps de pr parer cet accueil de l'emploi puisque cette op ration ne se r alisera pas imm diatement et nous reviendrons ult rieurement sur le calendrier.

Je pense qu'il faut saisir cette chance, cette opportunité pour réfléchir avec toutes nos structures existantes. Nous reviendrons tout à l'heure sur le concept de la Maison de l'emploi, sur le PLIE mais aussi sur nos partenaires l'ANPE, Val de Lys Entreprendre ; il faudra que les élus des territoires concernés travaillent en synergie pour pouvoir mettre autour d'une table tous les savoir-faire, toutes les intelligences pour bâtir un programme d'action cohérent pour une conquête de l'emploi dans les 5 ans à venir. On va valoriser ce territoire mais il faut également que cela serve à valoriser l'être humain ; c'est le point important.

Personnellement, je serai très vigilant sur le suivi de ce dossier parce qu'il ne doit pas en rester à un effet d'annonce mais se concrétiser. En son temps, j'ai entendu les représentants d'Auchan, qui vont porter ce projet en grande partie, sur l'intérêt de créer une espèce de pôle de formation aux métiers de la distribution... distribution très particulière, vous le découvrirez pour ceux qui, ce soir, entendent pour la première fois parler de ce projet : nous allons travailler sur l'équipement de la maison, les loisirs de la famille dans une dimension un peu élargie à la jardinerie, au jardin, jardinage... concepts qui tournent autour de la famille et de la maison. Il faudra former les personnels qui seront amenés à travailler sur ce site.

Sans doute, des enseignes arriveront avec leur personnel. J'ose néanmoins espérer qu'une bonne partie (nul ne sait donner aujourd'hui un pourcentage précis) sera issue de notre territoire. Il faut nous y préparer.

Sur la projection, vous pouvez voir le découpage de ces 40 ha : poste EDF, emplacement d'accueil des gens du voyage, toujours d'actualité pour la ville de Roncq, qui était au départ une aire intercommunale entre Neuville en Ferrain et Roncq. Puis le Maire de Tourcoing est venu me voir, expliquant qu'il ne disposait pas de terrain mais qu'il souhaitait trouver un emplacement, ajoutant que nous avons une vocation naturelle à travailler avec Halluin et la ville de Tourcoing avec Neuville en Ferrain.

Je reste prudent sur ces questions relatives aux gens du voyage pour avoir été suffisamment échaudé depuis quelques années. Rappelez-vous que le premier emplacement, qui était tout à fait bon, a été remis en cause par l'Etat pour des raisons à la fois d'inondabilité et de pollution du site. Tout cela nous amène à exercer notre plus grande vigilance et nous le ferons en maintenant plusieurs fers au feu quoique –soyons réalistes– une aire d'accueil entre 3, 4 ou 5 communes est totalement impossible. Nous maintenons quand même notre délibération qui a force de loi.

En outre, il y a ce fameux groupe électrique, toujours dans cet emplacement, ainsi qu'un certain nombre de relocalisations de structures ; on parle notamment de Decathlon, Leroy

Merlin... ce sont des annonces mais elles ne sont pas encore concrètes. Nous sommes, pour l'instant, dans une sorte de catalogue à la Prévert des bonnes intentions d'accueil des grandes marques mais aussi de relocalisations, sur le même site, d'enseignes existant déjà.

Martine AUBRY nous a fait part du travail qu'elle menait pour implanter une jardinerie sur ce site.

Puis vous avez le grand pôle d'équipement de la maison auquel est adossé un pôle d'activités tertiaires qui « devrait », restons prudents, tourner autour de la thématique de la construction et de l'habitat.

Enfin vous avez Roncq ; je regrette, j'ai essayé de militer pour notre chapelle communale puisque ce projet présente à la fois un intérêt intercommunal, un intérêt métropolitain, un intérêt national et j'ai tenté d'y croire jusqu'au bout.

Résultat des courses : sachant que la surface à proposer n'est pas de grande taille, nous aurons le bassin de tamponnement. C'est le type d'ouvrage indispensable à la vie de l'ensemble du site ; je demanderai au service Assainissement communautaire de valoriser au mieux ce site, de manière naturelle, pour éviter des bassins « brut de béton » et d'un esthétisme relatif. Je suis convaincu que c'est l'intérêt de tous de prévoir quelque chose de très paysager. Malheureusement, la ville de Roncq n'accueillera que la « flotte » de ce secteur mais il n'y a pas de petit secteur ou de petit site ; nous aurons l'eau.

Que devons-nous faire ce soir ?

Vous savez que nous avons déjà été invités à participer d'ailleurs sur Neuville en Ferrain, au début de la concertation publique, de l'enquête publique au cours de laquelle les personnes présentes ont pu émettre des avis ; des habitants de Roncq ne sont pas privés d'exprimer un certain nombre de problématiques –ils ont bien fait– non pas critiques mais pour faire avancer le dossier, notamment sur les problèmes de voirie. Nous en sommes aujourd'hui à la création de la ZAC : c'est le mode opératoire qui a été choisi par la Communauté urbaine de Lille.

Voyez l'importance de la situation de cette ZAC.

Le long de la D191 nous avons une espèce de corridor économique qui a été valorisé au cours des temps jusqu'à cette fameuse zone de Valorparc sur laquelle nous travaillons et dont le Conseil de Communauté de décembre dernier a validé le schéma.

Valorparc sera l'aboutissement de l'enfilade des activités économiques qui commencent avec le Parc d'activités du Ferrain, qui se poursuivent avec le Petit Menin et trouvent un débouché intéressant sur le CIT de Roncq. Nous avons ici à concrétiser cette espèce de fenêtre économique de la métropole, sur la Belgique et sur l'Europe du Nord.

Mais vous avez aussi dans le bas une espèce de soleil, un peu orangé, qui est l'hyper centre de Tourcoing ; le Président MAUROY n'a jamais caché qu'il fallait articuler les dynamiques et mettre en oeuvre les engrenages économiques en donnant une priorité au développement du centre ville de Tourcoing qui accuse un certain retard par rapport à sa ville sœur, Roubaix.

Il faut donc d'abord permettre à Tourcoing de se donner les conditions du coup d'envoi de son développement en centre ville et on peut lire, à travers la presse, qu'il y aurait, semble-t-il, quelque retard avec, pour conséquence, un retard du calendrier d'aménagement de la zone du Petit Menin. Les deux projets sont liés :

- le premier coup, c'est le centre ville de Tourcoing,
- le deuxième coup, c'est le projet de ZAC du Petit Menin.

Je me suis très souvent entretenu avec Martine AUBRY sur l'intérêt, pour la ville de Roncq, de valoriser le terrain autour de la ZAC du Petit Menin. Je ne comprendrais pas que nous conservions des sites économiques un peu anachroniques ; je pense notamment à la pointe Norauto – Hygéna qui est d'une autre époque. Il faut donc que nous profitions de l'aménagement du Petit Menin pour booster la rue du Dronckaert qui est le boulevard des concessionnaires mais également l'axe du Boulevard d'Halluin et la pointe économique que j'appellerai Norauto – Hygéna.

Tout cela a été compris et entendu par la Communauté urbaine pour que le périmètre d'étude, qui était circonscrit au couturage avec la frontière de Tourcoing, notamment au Pont Rompu, puisse être valorisé sur notre territoire.

J'ai également pu rappeler, mais vous l'avez fait en son temps, à plusieurs reprises, la faiblesse du réseau routier pour ce grand site. Il nous faudra faire bouger les flux pour que cet ensemble soit organisé au mieux, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les propositions, qui ont été faites aujourd'hui, doivent être complétées.

On sait que l'on aura un complément par les transports collectifs, notamment par la mise en oeuvre des bus à haut niveau de service. En tout cas, il faut que la Communauté urbaine soit claire sur la façon dont elle organisera un réseau routier qui présente quelques dysfonctionnements aujourd'hui. Il faudra surtout que les enseignes, qui seront dans le projet de ZAC, ne viennent pas concurrencer la dynamique qui s'est engagée dans les centres villes dont le

nôtre. Qui aurait pu croire, il y a cinq ans, que la dynamique commerciale serait aussi importante que celle que nous connaissons aujourd'hui. Il ne faudrait pas que, par des enseignes de bouche notamment, ou de restauration, l'on vienne concurrencer de manière déloyale les commerces de proximité qui se sont constitués dans nos centres villes. Nous devons être vigilants sur ce sujet.

Enfin, la dernière diapositive porte sur la perspective de la création d'emplois.

Ce soir, après la présentation très rapide de ce projet, nous devons émettre un avis, que je souhaite favorable, à la création de cette ZAC et autoriser Lille Métropole Communauté Urbaine à modifier partiellement le PLU de Roncq pour localiser les ouvrages et espaces publics que j'ai évoqués, spécifiquement à l'assainissement.

Voilà donc les deux questions qui vous sont posées ce soir. J'ouvre le débat à chacun d'entre vous ; vous pouvez émettre vos avis qui seront les bienvenus. C'est un sujet que l'on connaît bien pour l'avoir suivi de longue date. Vous avez la parole.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Vous avez souligné, Monsieur le Maire, que le couturage est indispensable et nous étions déjà d'accord, lors de nos précédentes discussions au sujet du Petit Menin. Je ferai la même remarque que lors de la réunion publique à Neuville en Ferrain : au travers de la délibération qui est un acte fort et sans doute plus fort qu'un courrier, même s'il est signé par le premier Magistrat, je pense qu'il n'est pas inutile de revenir sur ces opérations de couturage, notamment sur la partie Dronckaert entre la rue de Tourcoing et le Boulevard d'Halluin, nous avons trois concessionnaires automobiles et, effectivement, au travers de la réflexion globale menée sur ce secteur, il faudrait essayer de leur proposer des possibilités de repli vers cette zone dont la tendance est un développement des concessionnaires.

Dans une rédaction à déterminer, il me semble opportun de rappeler que la ville de Roncq souhaite profiter de cette opération, en accord avec les différents concessionnaires, pour les resituer dans un périmètre proche et voisin de cette zone du Petit Menin. Je pense que ce serait une bonne chose.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, effectivement, Monsieur PETILLON, ce sont des sujets dont nous avons très souvent discuté entre nous et que nous avons évoqués lors de la réunion. Nous renouvelerons naturellement votre demande à laquelle je m'associe.

Je porte aux voix la question suivante : émettre un avis favorable sur la création de cette ZAC et autoriser LMCU à modifier partiellement le PLU de Roncq. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.02 - REQUALIFICATION DU SITE DE LA GARE - REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA GARE EN HALLE POLYVALENTE - MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX - DELEGATION AU MAIRE - ARTICLE L.2122-21-1 DU C.G.C.T - DELEGATION DEVENUE SANS OBJET -

Dans le cadre de la procédure budgétaire pour 2006, nous avons lancé l'opération de requalification du site de la gare, celle-ci étant basée sur la réhabilitation des ateliers municipaux en halle polyvalente ainsi que sur l'aménagement des espaces publics au devant de cet équipement.

Compte-tenu de la globalité de cet aménagement et de son caractère pluriannuel, une autorisation de programme (n° 06-02) a été initialement ouverte pour un montant provisionnel de 1 200 000 €, les crédits de paiement correspondants étant imputés sur les exercices 2006 et 2007 à raison respectivement de 50 000 € et 1 150 000 €. Cette autorisation de programme a été portée à 1 700 000 € en octobre 2006, après mise en compétition des bureaux de maîtrise d'œuvre et engagement du groupement « T'Kint/H.D.M » sur un coût prévisionnel de travaux de 1 100 000 € HT, la décomposition de cette autorisation de programme étant fixée comme suit :

<i>Travaux réhabilitation du bâti et aménagement des espaces publics</i>	<i>1 350 000 €</i>
<i>Contrat de maîtrise d'œuvre et études diverses</i>	<i>200 000 €</i>
<i>Provision pour équipements intérieurs</i>	<i>150 000 €</i>

L'avancée des études de maîtrise d'œuvre aux stades « Avant Projet Sommaire » (A.P.S) et « Avant Projet Détaillé » (A.P.D) a révélé un dérapage des coûts pour des travaux dénaturés au regard de l'esquisse initiale. Les dernières estimations de travaux avoisinaient les 1 800 000 € TTC (1 500 000 € HT) et ce, sans traitement acoustique de l'équipement.

*Devant l'incapacité de la maîtrise d'œuvre à faire face à ses engagements contractuels, nous avons été contraints au cours du mois écoulé, de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement susvisé et ce, en application de l'article 37.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles. S'agissant d'une **résiliation aux torts des titulaires**, aucun honoraire ne sera versé aux membres du groupement.*

Dès l'instant où il a été mis un terme anticipé à la mission de maîtrise d'œuvre portant réhabilitation des ateliers municipaux en halle polyvalente et aménagement des espaces extérieurs, il ne saurait être donné suite aux travaux prévisionnels correspondants.

En conséquence, nous vous invitons à revenir sur votre décision n° 24/10/2006/53 du 24 octobre 2006 donnant délégation au maire pour mettre en concurrence cette opération, celle-ci étant devenue sans objet.

Pour autant, nous maintenons notre objectif de requalification du site de la gare comme en témoigne notre délibération de la présente séance relative à un réajustement des autorisations de programme. Le report de l'essentiel des crédits de cette opération sur 2008 nous donne ainsi le temps de la réflexion.

D'autre part, nous traduirons dès 2007 la forte attente d'un traitement paysager de l'espace compris entre les ateliers municipaux, le futur parking communautaire, la voie ferrée et la rue latérale... en réservant un crédit de 200 000 € pour l'aménagement d'une esplanade dédiée aux fêtes foraines, parking automobiles et manifestations locales diverses...

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

La deuxième délibération de ce soir porte sur le site de la gare, notamment la requalification des hangars techniques en halle culturelle. Nous en avons discuté lors du dernier Conseil et je n'y reviendrai pas dans le détail. Vous savez quelle a été notre déconvenue en cours de processus, lorsque nous avons constaté d'un côté un dérapage vers le haut du coût financier et, de l'autre, un dérapage vers le bas de l'aspect qualitatif du projet.

La qualité n'y étant plus et le prix n'étant plus conforme à l'enveloppe que nous avons définie au départ, nous avons décidé de mettre fin au contrat de maîtrise qui nous unissait à l'architecte, Nathalie T'KINT. Je précise qu'il s'agit d'une résiliation aux torts des titulaires, il est important de le rappeler et d'ailleurs je vais écrire à l'Ordre des architectes à ce sujet. Je constate, non seulement sur Roncq mais également sur la Communauté urbaine puisque j'y siège, peut-être sous la pression du foncier, de l'embellie de constructions diverses, que bien souvent les architectes ne jouent pas le jeu dans leurs projets, en termes éthiques et ne respectent pas les critères fixés par les collectivités au départ. Dans ce cas, on est mis au pied du mur lorsqu'il s'agit d'un ouvrage indispensable à réaliser et il faut alors mettre la main au panier financier, et quelquefois on se révolte.

Sur ce dossier, je souhaitais mettre fin à ce contrat de dupes, qui consistait à glisser à chaque fois vers une perte de qualité et une inflation financière.

Nous vous proposons donc une résiliation de maîtrise d'œuvre avec l'abandon de la délégation que je vous avais demandée dans un Conseil précédent. Il faudra réajuster l'autorisation de programme tout en conservant un crédit au budget 2007 qui permette d'agir sur les abords. Lorsque j'ai rencontré les riverains de ce projet qui avaient émis des inquiétudes quant à l'éventualité de nuisances acoustiques dans le site, à l'époque j'avais dit que nous aménagerions la partie avant, entre la rue de Lille et le site de la gare. Nous allons donc soumettre un projet d'aménagement très simple, que nous avons travaillé en interne.

Pour ce faire, il nous faut conserver un volant financier pour l'aménagement de cet espace public. En même temps, au cours de l'année 2007 dans le cadre d'une réflexion démocratique, je demande à chacun de réfléchir sur l'outil culturel que nous pourrions mettre en oeuvre dans les années à venir, de manière à disposer d'un équipement qui réponde à l'ensemble des problématiques.

M. TAILLEZ, lors de la présentation du budget de la Ville, nous dira combien il est nécessaire de garder à l'esprit, au cours de cette année 2007, la réflexion que nous aurons sur la réhabilitation de cet équipement existant aujourd'hui et que nous pourrions valoriser. Nous produirons donc cette copie au cours de l'année.

Je pense avoir été exhaustif : traitement paysager de l'espace et résiliation du contrat aux torts des titulaires.

Je laisse la parole à qui la veut.

Monsieur VARLET, je vous en prie.

M. VARLET –

Monsieur le Maire, trois questions et réflexions, si vous le permettez. Sur ce dossier, nous avons l'impression d'avoir été informés de manière partielle dans la mesure où, lors d'une première Commission, nous avons interpellé le cabinet d'architectes au sujet des problèmes d'acoustique que nous prévoyions à l'époque. Lors du vote de la délibération précédente pour autoriser les travaux sur le site de la gare, vous nous aviez vous-même pleinement rassurés sur ce problème de l'acoustique et je vous cite : *l'acoustique naturellement a été étudiée par le cabinet T'KINT ; nous aurons une correction acoustique extrêmement performante avec des toiles Barisol...* je passe les détails mais il est vrai que vous nous aviez pleinement rassurés et vous aviez pris la décision d'engager ces travaux.

Nous avons eu la visite de ce cabinet d'architectes pour la présentation du projet. Par contre, après son abandon, nous n'avons pas eu d'explication du tout, en ce qui nous concerne en tous les cas, de la part de ce même cabinet.

1^{ère} question : après tout lors de la Commission qui s'est tenue mardi dernier, pourquoi n'avons-nous pas eu la visite de ce même cabinet d'architectes ?

La 2^{ème} question concerne le dérapage financier.

C'est un des éléments qui vous fait revenir sur votre décision première d'entamer ces travaux. Ce dérapage est estimé à 400.000 € sur un montant total de 11.000 € toujours HT, soit un dérapage de 36 %.

Dans ces conditions, la question que je me pose et que je me permets de vous poser est la suivante : pourquoi aviez-vous accepté un dérapage de plus de 50 % pour le stade Joël-Bats par exemple, alors que vous refusez ce dérapage de 36 % ?

Un dernier point qui concerne justement les 200.000 € prévus pour des travaux sur la partie avant de ce site. Nous considérons qu'il serait préférable d'attendre la finalisation du projet de transformation du site actuel de la gare avant d'engager ces travaux. Vous indiquez que le traitement pourrait être paysager, sans doute aussi pour accueillir les forains. Il semblerait que ces derniers se soient déjà installés à cet endroit sans trop de dommages. Je pense que le parterre est suffisamment robuste et, je le répète, il nous semble préférable d'attendre la finalisation du projet définitif pour étudier en même temps l'environnement paysager de la partie avant du site.

M. LE MAIRE –

J'ai noté vos trois questions auxquelles je vais répondre.

D'abord le problème de l'acoustique.

Lorsque l'architecte est venu présenter le projet en Commission, il nous a donné toutes les assurances. Personnellement, je suis sur un système de confiance. Si nous optons pour un contrat de maîtrise d'œuvre, c'est bien parce que nous ne sommes pas des techniciens et que nous nous faisons assister de ces avis techniques qui, dans un premier temps, ont été extrêmement positifs et encourageants. Nous avons souhaité pousser l'investigation, suite aux premiers mouvements d'émotion de la population qui semblait craindre des problèmes acoustiques. Nous avons fait mener une étude complémentaire ; nous en avons d'ailleurs parlé au dernier Conseil. A l'époque, j'avais précisé que les attendus de cette étude étaient disponibles au Secrétariat général et vous pouvez toujours en prendre connaissance. Ces attendus étaient extrêmement clairs et concluaient que le projet, tel que présenté, sans aucune ambiguïté ne provoquerait des gênes acoustiques que nous ne pourrions pas corriger.

Mon enthousiasme de départ, qui était mu par la confiance que j'avais dans cet architecte, a été quelque peu estompé voire même refroidi par les attendus de cette étude acoustique.

2^{ème} point – le dérapage financier.

Pourquoi accepter parfois que le taquet bouge ?

Je l'ai dit tout à l'heure ; on accepte une augmentation de prix s'il y a montée qualitative du projet, lorsque la définition de base est abondée par le projet de l'architecte. Mais lorsque le projet initial, qui a été ficelé sur la base de perspectives claires, est complètement contrarié par le projet de l'architecte qui, finalement, ne tient pas la corde, nous nous interrogeons.

Nous nous sommes interrogés sur le problème de l'acoustique ainsi que sur la baisse qualitative du projet, et le résultat des comptes a été extrêmement déficitaire.

Ce n'est donc pas tant le dérapage financier que les problèmes acoustiques, que le dérapage qualitatif, qui nous ont finalement fait décider d'abandonner et de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre.

3^{ème} question – les travaux sur la partie avant du site.

J'ai envie de dire qu'ils sont à la fois dépendants mais aussi indépendants. On sent que c'est un secteur qui commence à bouger ; nous avons des demandes de la part des gens qui travaillent sur Actival. C'est un secteur que la SEM Ville renouvelée a souhaité maintenir en économique ; il fut un temps où, ne sachant pas si les activités économiques étaient pérennes mais le lieu étant beau, je m'étais interrogé sur la possibilité d'y faire des lofts et de l'habitat. Mais le Directeur de la SEM m'avait répondu que, l'économique se portant bien, ils étaient en train de valoriser cet espace. Soit, il faut maintenant faire en sorte que cet économique ait tous les avantages extérieurs de son développement.

Les chefs d'entreprises, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, me demandent un certain nombre d'aménagements que nous connaissons, notamment du piétonnier sous forme d'escalier permettant d'amener les gens de l'ancienne chaufferie de Motte-Dewavrin vers l'esplanade parce qu'ils rechignent à faire quelques cents mètres supplémentaires pour aller chercher leur voiture. C'est ainsi et je préfère que les voitures soient garées sur le parking plutôt qu'ajoutées à l'anarchie de la rue Latérale.

Par ailleurs, nous connaissons son exploitation par les forains, par les marchés, par la vie festive. Je vous présenterai le projet lorsque je l'aurai ficelé ; il sera assez sommaire mais il apportera également du végétal dans un site essentiellement minéral. Je ne fais pas mien le « wait and see » que vous prononcez ce soir parce que je dois accompagner les projets économiques qui démarrent.

Je pense également à l'Atelier de la gare qui a monté son activité économique et qui a besoin également d'être soutenu.

Je pense enfin au collège privé qui se trouve juste en face et qui aura besoin d'être accompagné en termes de places de parking.

La Communauté urbaine s'est déjà engagée pour faire démarrer ce parking le plus vite possible parce qu'il conviendra de sécuriser les abords du collège afin d'éviter au maximum et tant que faire se peut tout accident, les petits froissements possibles. Il faudra que les parents, les enseignants puissent trouver sur les abords du parking de la gare des emplacements nécessaires à leur fonctionnement.

Voilà pourquoi je souhaite que l'on démarre une valorisation de l'activité économique d'Actival mais également des autres activités, un accompagnement du collège et, enfin, une réflexion sur l'Atelier de la gare, et là je dis tout à fait « wait and see », en sachant que la halle de la gare a servi, pendant les déconvenues que nous avons subies dans le cadre du terrain de football synthétique qui semblent réglées maintenant, à accueillir les petits Roncquois qui jouaient au foot.

Ceci pour dire que c'est une structure qui sert et qui est utile.

Voilà pour les réponses que je souhaitais apporter à vos trois questions, Monsieur VARLET.

Monsieur DIZY, nous vous écoutons.

M. DIZY –

Vous n'avez pas répondu à l'un des points évoqués par M. VARLET concernant la concertation. Je pense que ce dossier est l'exemple même de ce qu'il ne fallait pas faire. Animé certainement de bonnes intentions, vous avez voulu aller au pas de charge pour aller vite mais cela a supprimé le débat, la concertation avec les citoyens qui ont eu l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Je ne peux que déplorer ces procédés et je tiens encore à le dire ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DIZY. Je n'abonderai pas dans votre propos qui est polémique et absolument pas constructif, dont je ne souhaite pas m'entretenir avec vous.

Monsieur MATHON, je vous en prie.

M. MATHON –

A propos du dérapage financier, je voudrais préciser qu'il n'est pas de même nature sur le dossier du stade Joël-Bats que sur la halle culturelle. A partir du moment où nous avons choisi le cabinet d'études Osmose qui a remis sa copie après les appels d'offres, il n'y a plus eu dérapage financier. Il s'agissait d'une estimation que nous avons faite il y a vraiment très

longtemps et on peut effectivement dire, dans ce cas précis, que nous nous sommes un peu trompés. Je répète qu'une fois le choix du cabinet fait, il n'y a pas eu dérapage, au contraire je crois que le coût est un peu inférieur.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON, pour ces précisions.

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Je ne reviendrai pas sur le dérapage financier quoique passer de 800.000 € à 1,6 M€, ce n'est quand même pas anodin.

Je voudrais revenir sur le dernier point de la délibération concernant la responsabilité du cabinet. Vous savez que nous sommes particulièrement contents que le « Zénith bis » ne se fasse pas sur le parking de la gare dans la mesure où nous étions opposés à cette implantation et que nous avons toujours soutenu que la salle culturelle, ou salle polyvalente à vocation culturelle, devait avoir sa place sur le site Leurent.

Je pense que vous vous engagez dans une procédure qui ne sera pas facile : démontrer un problème d'éthique n'est pas aisé par rapport à ce qui peut se produire en termes de relations commerciales.

Nous sommes bien dans le cadre de relations commerciales : vous avez acheté une prestation de service et maintenant vous allez devoir dire au prestataire « *vous n'avez pas respecté le contrat, vous n'avez pas respecté vos conventions...* »

Je ne voudrais pas que la Ville perde de l'argent dans cette affaire mais je ne suis pas du tout serein quant à l'issue de cette procédure.

M. LE MAIRE –

Nul ne peut le dire, Monsieur COSYN. Aujourd'hui, l'affaire est entre l'architecte et la ville de Roncq ; ensuite c'est la justice qui décidera si tel devait être le cas. Que voulez-vous que je dise ?

Nous n'allons pas tirer des plans sur la comète ; aujourd'hui, nous sommes sur le principe de dénoncer des comportements que je qualifierai de peu honnêtes, qui ne tirent pas vers le haut un projet que nous espérions qualitatif et qui ne l'était malheureusement pas. Là aussi, cela contribue à la déformation des projets... les petits mots, j'ai envie de qualifier de « vignéristes », parler du Zénith bis, excusez-moi, loin de moi la pensée d'avoir un Zénith bis !

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

En complément de ce qu'a dit M. VARLET et suite à votre explication sur les travaux de 200.000 €, depuis une semaine je regarde le nombre de voitures stationnées sur cet espace ; il varie entre 0 (comme ce soir) et 10 véhicules.

Je crois qu'il est urgent d'attendre pour adapter ce que l'on fera par rapport à l'équipement du fond d'autant, comme vous l'avez dit vous-même, que la Communauté urbaine réalisera un espace de 50 places de parking au bord de la rue de Lille. Il sera amplement suffisant pour les besoins actuels et cela nous laisserait le temps de mener une réflexion pour la partie arrière.

Ma question est la suivante : pour l'arrière maintenez-vous la construction d'un espace culturel, remodelé sans doute par une autre architecture et une autre approche en termes acoustiques ?

M. LE MAIRE –

Votre première question est en fait une remarque qui vous est propre ; vous verrez que l'aménagement que nous proposerons sera extrêmement léger, qu'il n'atteindra pas l'intégrité du site et qu'il ne sera pas irréversible. Ne vous inquiétez donc pas en amont sur ce sujet.

Deuxième question ; je l'ai dit, 2007 sera une année de réflexion sur la réhabilitation (que je souhaite) d'un équipement existant. Ainsi donc, toutes les perspectives sont ouvertes mais certainement pas dans un projet qui pourrait générer des nuisances sonores. Je vous signale que beaucoup de mes collègues, à ce jour, au sein de la métropole, sont ennuyés par un individualisme de plus en plus fort, parfois justifié parce que cela crée des nuisances, parfois il ne l'est pas. Il y a beaucoup de projets dans les villes voisines, à Villeneuve d'Ascq, Bondues ou ailleurs, sur lesquels il a fallu revenir en arrière car, réalisés, ils génèrent des nuisances importantes.

Nous prenons toutes les précautions puisque nous savons être dans un quartier très tramé en termes urbains et qu'il nous faudra faire attention pour y implanter une activité qui génère le moins de nuisances possible, qui ne sera probablement pas culturelle. J'en ai dit

suffisamment sachant que nous réfléchissons sur la réhabilitation de ce lieu au cours de cette année, pour proposer un projet dans le cadre du budget 2008.

Madame VANDEWIELE, je pense qu'il faut conclure sur le sujet.

Mme VANDEWIELE –

Monsieur le Maire, je voudrais signaler que, certes, peu de voitures sont stationnées sur l'espace de la gare mais sur la rue Latérale où les entreprises comptent de plus en plus d'employés, les riverains ne peuvent plus stationner pour la simple raison que ces personnes n'empruntent pas la sortie rue de Lille pour descendre jusqu'à l'entrée centrale des locaux du centre Actival et se garent sur les trois quarts de la rue Latérale. Faites l'expérience vous-même ; passez demain matin vers 10 h quand toutes les entreprises fonctionnent, je peux vous assurer que même les riverains n'y garent plus leur voiture depuis quatre ou cinq mois, que ce secteur connaît une reprise économique.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY puis nous clôturerons sur le sujet.

M. DIZY –

J'interviens simplement pour signaler que je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE –

Vous auriez pu le dire au moment du vote que vous anticipez.

Je porte aux voix.

Pour	100 % Roncq – M. DEGRAVIER
Contre	aucune voix
Abstentions	Alliance & Actions, M. DECEUNINCK
Non-participation au vote	Une voix libre

2.03 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE) - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX D'ELECTRICITE - DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE - RUE HENRI-BARBUSSE.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue Henri-Barbusse (de la rue Jules-Cornard à l'Avenue de Flandre) « en Zone 30 » comportant des travaux lourds de voirie entrepris par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), il s'avère opportun d'intégrer un programme d'effacement de réseaux (E.D.F....).

En conséquence, des accords de partenariat ont été préparés avec le Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transports et Distribution d'Énergies (S.I.M.E.R.E) en vue d'obtenir son concours sur ce programme chiffré à 129 615.00 € HT et ce, pour une participation du concessionnaire EDF à hauteur de 51 846.00 € (40 % du montant HT).

Nous vous demandons donc d'accepter ce principe de partenariat en autorisant Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le S.I.M.E.R.E.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

En l'absence de M. FLAHOU, c'est M. WINDELS qui siège également au SIMERE, qui va présenter cette délibération.

Vous avez la parole, Monsieur WINDELS.

M. WINDELS –

Merci, Monsieur le Maire.

Le Syndicat métropolitain des réseaux de transport et de distribution d'énergies –SIMERE– accompagne les communes adhérentes dans leurs projets d'enfouissement de réseaux en partenariat avec EDF. Dans le cadre de la mise en zone 30 et de la requalification en 2007 de la voirie et des trottoirs de la rue Henri-Barbusse, nous sollicitons par la présente délibération et par l'intermédiaire du SIMERE une participation du concessionnaire EDF à hauteur de 51.846 € soit 41 % du montant global des travaux ; les 77.769 € restants étant à la charge de la Ville et inscrits en investissement dans notre budget 2007.

Nous vous demandons donc d'accepter ce principe de partenariat en autorisant Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le SIMERE.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur WINDELS.

La projection est extrêmement bien présentée puisqu'elle montre le parcours de cet enfouissement qui sera réalisé sur la rue Henri-Barbusse dont l'état nécessite vraiment ce type de travaux. Il est plus que temps.

A propos de la rue Henri-Barbusse, je ferai une communication pour savoir que des habitants sont dans le public ou autour de la table : les travaux auraient dû démarrer mais les appels d'offres lancés par la Communauté urbaine ont été infructueux, d'où les retards constatés. Je compte bien sur la Communauté urbaine, le temps perdu ne peut se rattraper,

mais au moins pour exercer sa plus grande vigilance sur la poursuite de l'entretien de la rue Henri-Barbusse.

Sans question sur cette délibération finalement très administrative, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.04 - AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI-BARBUSSE - Effacement des réseaux - Rénovation du réseau d'éclairage public - Réalisation d'un parking - Mise en concurrence des travaux - Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants -

Le projet d'aménagement de la rue Henri-Barbusse en zone 30 pour sa partie comprise entre la rue Jules-Cornard et l'avenue de Flandre est porté, chacun pour ce qui est de ses compétences, par Lille Métropole Communauté Urbaine (voirie) et par la ville de Roncq (effacement des réseaux, rénovation du réseau d'éclairage public et réalisation d'un parking).

La maîtrise d'œuvre des prestations à notre charge a été confiée au bureau d'études B et R INGENIERIE NORD de Marcq-en-Baroeul, qui a arrêté, sur la base du programme retenu, le montant prévisionnel de l'opération à 467 170 € HT, suivant allotissement défini ci-après :

<i>lot n° 1</i>	<i>Effacement des réseaux</i>
<i>lot n° 2</i>	<i>Rénovation de l'éclairage public</i>
<i>lot n° 3</i>	<i>Réalisation du parking</i>

Eu égard à ce qui a été exposé ci-dessus, il nous appartient de mettre en oeuvre l'organisation de la commande publique la mieux à même de répondre efficacement à ce besoin.

Nous vous proposons donc de faire application des dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et vous demandons de bien vouloir charger Monsieur le Maire de souscrire les marchés correspondants - travaux de compétence ville -, dans le plus strict respect du Code des Marchés Publics (C.M.P). Ce dispositif délibératif permet à Monsieur le Maire de lancer la consultation (selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées) et de conclure les contrats après décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, sans que notre assemblée n'ait à se prononcer à nouveau sur ce dossier (formule de mise en concurrence envisagée : marchés négociés).

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

Nous écoutons M. Rodrigue DESMET qui remplace M. FLAHOU ce soir ; la tonalité de voix est quelque peu différente.

M. DESMET –

Comme vient de le signaler M. WINDELS, la rue Henri-Barbusse sera requalifiée en 2007 avec une zone 30 et des aménagements dans la portion comprise entre la rue Jules-Cornard et l'avenue de Flandre.

Les services communautaires auront en charge la gestion de la voirie et le réaménagement de la voie et des trottoirs. La Commune, quant à elle, prendra en charge l'enfouissement des réseaux, la rénovation de l'éclairage public ainsi que la réalisation d'un parking jouxtant la Maison des associations et le cinéma, pour un montant global estimé à 467.170 € HT.

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés correspondant aux trois lots précités, à lancer la consultation et à conclure les contrats après décision d'attribution par la Commission d'appel d'offres.

C'est la suite au SIMERE pour l'aménagement de la rue Henri-Barbusse qui en a bien besoin, comme le soulignait Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Vous êtes fort aimable, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des observations ou des remarques ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Par rapport à cette délibération, un point me gêne énormément que j'avais d'ailleurs signalé en Commission : l'emprise du parking sur un espace qui était réservé à des activités sportives jusqu'à présent. Si l'on commence à toucher à ce genre de site pour du parking qui est réellement annexe et qui ne résoudra pas les problèmes éventuels que l'on peut encore rencontrer au niveau du centre ville, malgré son réaménagement... il faut trouver des solutions en dehors de ce type de périmètre afin de préserver à l'avenir des activités. On a évoqué, avec M. MATHON, l'occupation éventuelle de l'autre partie, le long de la rue Henri-Barbusse par rapport au départ de l'activité de boule; sur ce site, des capacités sont à préserver ce qui n'est pas le cas avec ce parking et c'est bien dommage.

M. LE MAIRE –

Avez-vous des propositions à faire pour le parking, Monsieur DECEUNINCK ?

M. DECEUNINCK –

De manière relativement proche, vous avez un certain nombre de places disponibles rue Paul-Espeel. Ce parking est vide à longueur d'année.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas le cas les jours où il y a match de football, il est plein, Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

En dehors des matchs de football.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, on peut ajouter aussi : en dehors des manifestations ou des assemblées générales ou des séances de cinéma... c'est un fait certain.

M. DECEUNINCK –

Je voulais souligner que ce parking n'apporte absolument rien quant à l'amélioration du stationnement dans le centre ville.

M. LE MAIRE –

Détrompez-vous ; je ne suis pas d'accord avec vous.

M. DECEUNINCK –

Vous venez de dire vous-même que c'était le cas uniquement lors des manifestations à la Maison des associations ou au niveau du terrain de football.

M. LE MAIRE –

Attendez !... Michelet est constamment pris d'assaut avec le problème des personnes âgées qui sont encore très mobiles, qui doivent sortir de leur batterie de garages et qui sont bloquées par des personnes inciviques qui se garent à cet endroit. Il fallait donc absolument régler ce point de conflit entre un parking Michelet, qui est privé, et un espace public.

Pour pratiquer tous les week-ends la Maison des associations ou le terrain de football pour aller à des assemblées générales, je peux vous assurer que c'est constamment plein. Certes, le parking n'est pas aménagé aujourd'hui mais, pour autant, il est plein en permanence et il a une utilité réelle, notamment pour le cinéma qui n'en avait pas auparavant.

Monsieur DESMET, vous souhaitez intervenir ?

M. DESMET –

Je souhaite simplement rappeler ce que Michel MATHON disait tout à l'heure, à savoir que les bénévoles sont souvent sollicités par les gens garés sur le parking Michelet pour une voiture gênante. En outre, on peut constater que ce parking est utilisé tous les week-ends bien qu'il ne soit pas aux normes actuellement.

Tout à l'heure, on évoquait un parking qui ne comptait qu'une dizaine de voitures, celui-ci reçoit 20 à 30 véhicules tous les week-ends que ce soit pour le sport, les associations ou le cinéma.

M. LE MAIRE –

Monsieur MATHON.

M. MATHON –

En complément des informations données en Commission, M. DECEUNINCK avait soulevé la question suivante : pourquoi ne pas mettre la Boule ferrée sur l'espace compris entre le tennis de table et le tennis ?

Cette zone n'est pas suffisamment grande pour accueillir la Boule ferrée.

Par contre, sur la zone actuelle de la Boule ferrée, les services techniques vont conserver une bande de 6 m tout le long du terrain de football afin que le collège et les écoles puissent l'utiliser pour des courses en ligne ; l'espace de la Boule ferrée sera aménagé pour en faire une zone de saut en hauteur, saut en longueur et triple saut.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour 100 % Roncq – Alliance & Actions – Une voix libre

Abstentions Bien dans ma ville, bien dans ma vie.

2.05 - EGLISE SAINT-PIAT - Travaux de requalification - Première phase - Avenant n° 2 au marché de travaux - Lot n° 1

Le parfait achèvement des travaux de requalification de l'église Saint-Piat relatifs au ravalement des façades et à la restauration et création de vitraux, nécessitent pour ces derniers, de procéder à leur habillage et à leur étanchéité.

*Les travaux correspondants relevant de l'entreprise CAZEAUX en charge du ravalement des façades (lot n° 1), un projet d'avenant a été mis au point avec cette entreprise pour un montant de **8 064,83 € HT**, en y intégrant un délai complémentaire de 1 mois pour la mise en œuvre de ceux-ci.*

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des mouvements contractuels se rattachant à cette opération.

Lot	Entreprise	Marché initial		Avenant n° 1		Avenant n° 2		montant cumulé HT
		montant	délai	Travaux complémentaires	délai suppl.	travaux complémentaires	délai suppl.	
1	Cazeaux	324 113,07 €	7 mois	6 860,95 €	2 mois	8 064,83 €	1 mois	339 038,85 €
2	Brouard	148 384,79 €	6 mois	-	néant	-	néant	148 384,79 €
3	Brouard	275 236,45 €	6 mois	-	2 mois	-	néant	275 236,45 €
	Total	747 734,31 €						762 660,09 €

Le cumul des avenants n° 1 et 2 du lot n° 1 (entreprise CAZEAUX) se limite à 4,6 % du marché de base.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 2 du lot n° 1.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons à nouveau sur l'église Saint-Piat.

M. DESMET -

Il s'agit de l'avenant n° 2 au marché de travaux de requalification de l'église Saint-Piat : les vitraux de 12 baies en haute nef et 2 verrières de chœur créées ou restaurées par l'atelier de Luc-Benoît DROUARD nécessitent à la fois un habillage et un traitement d'étanchéité soigné en partie basse et au regard de leur juxtaposition avec les plates-formes en zinc.

Ces travaux, confiées à l'entreprise Cazeaux, titulaire du lot « ravalement de façades » porteront le montant du lot n° 1 de 330.974,02 € HT à 330.038,85 € HT.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser ce second avenant.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des demandes de précision ? (Aucune demande). Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.06 - PROGRAMME DE REHABILITATION DES COUREES - Cité du Fort et rue Minique - Partenariat avec L.M.C.U

Par délibération du 18 décembre 2003, notre assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à demander la réalisation d'une étude détaillée financée intégralement par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) relative à la réhabilitation des cité du Fort et rue Minique. Cette phase préalable est maintenant achevée et les travaux correspondants sont retenus au prochain programme.

Le programme d'intervention proposé sera financé par voie de fonds de concours versé à la ville par Lille Métropole Communauté Urbaine, avec une participation de la ville en ce qui concerne les travaux de requalification.

L'ensemble des travaux a été estimé à 114 795,00 € TTC et la mission de maîtrise d'œuvre à 7 295,60 € TTC :

travaux d'assainissement	54 535,00 € TTC
- * Cité du Fort (25 709,00 € TTC)	
- * Rue Minique (28 826,00 € TTC)	
- Financement LMCU	54 535,00 € TTC
travaux de requalification	60 260,00 € TTC
- * Cité du Fort (25 000,00 € TTC)	
- * Rue Minique (35 260,00 € TTC)	
- Financement LMCU (80 %)	48 208,00 € TTC
- Ville de Roncq	12 052,00 € TTC

L'autorisation du conseil municipal est sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de :

- *signer la convention de fonds de concours correspondante, concernant les travaux de requalification au titre du programme 2007 ;*
- *solliciter les crédits correspondants auprès de L.M.C.U ;*
- *inscrire les crédits nécessaires ;*
- *signer tous documents relatifs à cette opération.*

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

Mme CALLEWAERT –

Les travaux des deux courées Cité du Fort et rue Minique touchent à leur fin. Ce projet, initié fin 2003, participe à la politique d'intérêt général de gestion et de valorisation des réseaux publics mais surtout à un meilleur confort de vie pour les usagers de ces courées.

La Ville a engagé pour ce faire un partenariat avec le CAL-PACT et Lille Métropole Communauté Urbaine qui prend à sa charge 100 % du coût engendré par la maîtrise d'œuvre, soit 7.295,60 € et également 100 % du coût des travaux engendrés par l'assainissement soit, pour les deux courées, une somme de 54.535 € TTC, et 80 % du coût de la voirie et de l'éclairage public soit 48.208 € TTC pour les deux courées ; les 20 % restants étant à la charge de la Ville.

Les sommes précitées ayant été avancées par la Ville, cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de fonds de concours entre les deux collectivités afin de récupérer les sommes avancées.

Les études pour la requalification du sentier du Pellegrin seront lancées, quant à elles, en 2007 par LMCU. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

En projection, vous avez une vue de la rue Minique et vous pouvez vous rendre compte de la différence entre ce qu'elle était auparavant et ce qu'elle est aujourd'hui. C'est un progrès considérable en termes qualitatifs pour les riverains proches.

Nous n'allons pas assez vite... je relisais un article de presse de 1972 (c'était M. Yves CROES à l'époque) qui relatait les programmes des courées menés par la Communauté urbaine et qui disait... *Sur Roncq, rassurez-vous, on va résorber toutes les courées...* Ce n'est nullement pour critiquer, l'intention était forte et louable.

Nous sommes en 2007 et nous n'avons pas résorbé tout ce que l'on pourrait qualifier de courée. Je pense encore au Pellegrin dont l'étude sera menée cette année mais lorsque vous êtes riverains de tels sentiers, les travaux ne se réalisent jamais assez vite. Sachez qu'à la Communauté urbaine, M. HUET est seul à suivre ces dossiers, ce pauvre homme. Il n'est pas évident, pour un technicien communautaire, d'être seul à suivre un programme assez ambitieux de réhabilitation de courées au niveau du territoire métropolitain.

L'année prochaine, sera le tour du Sentier du Pellegrin ; suivront ensuite toutes les autres perspectives que nous avons déjà adoptées lors de nos derniers conseils municipaux

Y a-t-il des questions sur cette délibération somme toute administrative ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Une simple remarque pour l'histoire ; en 1972, c'était M. Jules GILLES et non pas Yves CROES. Il est vrai que vous étiez très jeune à l'époque.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

J'étais à peine né... Ceci dit, je pense que M. CROES était déjà aux affaires et que c'était lui qui prenait la parole dans le journal. Je vous ressortirai l'article qui est très intéressant au demeurant.

Merci pour ce petit flash back historique.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.07 - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - Programmation 2007 - Reconstruction de l'école Pablo-Picasso et restructuration de l'école Jacques-Brel - Demande de subvention

En application des articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et de la circulaire préfectorale en date du 10 janvier dernier, notre commune est susceptible de bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E) au titre de la programmation 2007.

Outre le fait que les communes comprises dans la strate démographique de 2 001 à 20 000 habitants doivent avoir un potentiel fiscal inférieur à 1,3 fois le potentiel moyen par habitant ... (soit pour 2007 : 1 046,378678 €), les programmes d'investissement proposés à ce concours financier de l'Etat doivent s'inscrire dans des opérations prioritairement sélectionnées par la commission compétente.

*La commune étant fiscalement éligible à la D.G.E et alors que parmi les opérations prioritaires figurent les travaux intéressant : les constructions scolaires du premier degré, nous vous demandons de proposer à Monsieur le représentant de l'Etat dans le Département, notre opération relative à la « **RECONSTRUCTION DE L'ECOLE PABLO-PICASSO ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JACQUES-BREL** » au titre de la dotation 2007.*

Le programme d'investissement portant sur :

- *la reconstruction de 5 classes (avec possibilité d'extension à 6), d'un dortoir, d'une salle d'évolution, d'une garderie périscolaire, d'une salle informatique et de locaux annexes pour l'école Pablo-Picasso,*
- *la restructuration pour l'école Jacques-Brel, de l'ancienne cuisine en office, l'extension des locaux de restauration scolaire, réaménagement et agrandissement des existants,*

est estimé à 3 000 000 € HT, le taux de subvention de la D.G.E pouvant atteindre 20 % de ce montant HT.

Quant aux modalités de financement de cette opération, elles sont reprises dans le tableau ci-après :

<i>Montant des travaux HT</i>	<i>Subvention D.G.E. 20%</i>	<i>Financement par voie d'emprunt *</i>	<i>Autofinancement</i>
<i>3 000 000 €</i>	<i>600 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>900 000 €</i>

** dont 365 000 € dans le cadre du budget 2007*

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur cette demande de subvention D.G.E relative à la reconstruction de l'école Pablo-Picasso et à la restructuration de l'école Jacques-Brel ainsi que sur le plan de financement correspondant.

Monsieur le Maire sera appelé à compléter ce dossier de toutes les pièces requises auprès des services préfectoraux dans les meilleurs délais.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE va nous présenter la DGE sur les écoles Brel et Picasso.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette dotation globale d'équipement porte sur la reconstruction de l'école Pablo-Picasso et la restructuration de l'école Jacques-Brel.

Chaque année, en application des dispositions prévues au Code général des Collectivités territoriales, notre Commune est susceptible de bénéficier d'une DGE pour certains aménagements éligibles.

Cette subvention est octroyée par les services de l'Etat à hauteur de 20 % du montant HT des projets retenus.

Je rappelle pour mémoire quelques dotations que nous avons obtenues :

En 2002.... 100.617 € pour la réhabilitation des Anciennes Ecuries où nous nous trouvons ce soir,

En 2004.... 231.544,31 € pour l'extension et le réaménagement de l'école maternelle Pauline-Kergomard,

En 2006.... 105.342 € pour la rénovation de l'Hôtel de ville.

Pour information, l'enveloppe des crédits DGE dans le Nord en 2006 s'élevait à 11.959.725 € 343 communes et établissements publics ont bénéficié d'une partie de cette enveloppe sur 686 dossiers présentés.

Ce soir, nous vous proposons donc de requérir cette dotation pour la reconstruction de l'école Pablo-Picasso et la restructuration de l'école Jacques-Brel pour lesquelles les travaux sont estimés à 3 M€.

Le programme d'investissement porte sur la reconstruction de 5 classes avec possibilité d'extension à 6, d'un dortoir, d'une salle d'évaluation, d'une garderie périscolaire, d'une salle informatique et de locaux annexes pour l'école Pablo-Picasso.

La restructuration, pour l'école Jacques-Brel, de l'ancienne cuisine en office, l'extension des locaux de restauration scolaire, réaménagement et agrandissement des existants.

Je réitère ce que je vous ai dit la fois dernière au niveau de notre Commission : les études de l'architecte sont en phase terminale. Nous le rencontrons pour valider le contrat début de semaine prochaine et nous ne manquerons pas de l'inviter pour vous présenter le projet lors d'une prochaine commission.

Je vous demande de bien vouloir, Monsieur le Maire, porter aux voix cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

La DGE, c'est l'accompagnement par l'Etat d'un projet fort pour une ville. Je pense qu'en choisissant Picasso-Brel, nous montrons un signe d'avenir sur un équipement d'avenir.

Vous savez dans quel état désespérant se trouve l'école Pablo-Picasso qui est toujours restée à l'état de préfabriqué depuis sa création, il y a quelque 30 années ; l'école Jacques-Brel nécessite également une requalification assez importante.

C'est donc un projet d'avenir très structurant à la fois pour le quartier et pour la ville puisque c'est une école qui fonctionne très bien. Je suis ravi d'avoir un éclairage particulier au niveau de la DGE ; il faut encore l'obtenir.

Jusqu'à présent, nous avons toujours été comblés ; j'espère que le nouveau Préfet de Région nous accordera, cette année encore, un regard tout à fait affectueux à travers sa dotation globale d'équipement.

Y a-t-il des remarques particulières, sachant que je demande à M. BEAUVENTRE de bien vouloir présenter le projet lors d'une prochaine Commission ?

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Nous voterons bien sûr cette demande de dotation globale d'équipement. Selon le montant que nous obtiendrons, j'espère que le style de financement n'est pas figé et établi d'une façon définitive. J'aimerais que l'on revoie les différentes tranches de ce financement dès que nous aurons connaissance du montant de la DGE.

M. LE MAIRE –

Cher Monsieur COSYN, j'accède à votre demande.
Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Une remarque complémentaire. On ne trouve pas trace de ce dossier dans le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu en décembre dernier, ni dans les orientations, ni dans les investissements.

Ce qui n'est pas trop clair dans cette délibération, c'est le phasage de cette opération par rapport à l'année 2007/2008 en termes de réalisation. On voit bien que 365.000 € sont inscrits sur le budget 2007 mais les dates de réalisation ne sont pas affichées a priori.

M. LE MAIRE –

M. BEAUVENTRE vous les présentera de manière exhaustive lors de la prochaine Commission.

M. BEAUVENTRE –

Nous rencontrons l'architecte dans peu de temps et nous aurons le détail de démarrage des travaux.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE - Maisons de l'Emploi - Création des associations « Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole » et « Maisons de l'Emploi du Versant Nord-Est de la Métropole lilloise » - Adhésion au dispositif -

La création en 2004 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) a concrétisé la volonté de notre territoire de la vallée de la Lys de s'engager dans une politique offensive dans les domaines de la formation et de l'emploi.

Depuis lors, la loi de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) portant notamment modification du Code du Travail, prévoit la création de maisons de l'emploi qui « contribuent à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi et exercent des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration. Elles participent également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise ».

Dès la parution des textes d'application de ce nouveau dispositif, le syndicat intercommunal Lys Nord Métropole a mis sur pied un groupe de travail ayant pour objectif de créer une maison de l'emploi sur le territoire de la vallée de la Lys, en partenariat avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P), l'A.N.P.E, l'A.S.S.E.D.I.C, la Mission Locale de Tourcoing et Vallée de la Lys, le Comité du Bassin d'Emploi de Roubaix/Tourcoing Vallée de la Lys, le P.L.I.E Lys Nord Métropole, le Département du Nord, la Région Nord/Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, Val de Lys Entreprendre...

Un dossier de candidature à la labellisation du projet de création d'une maison de l'emploi a été déposé auprès de la Commission Nationale compétente. Celle-ci a émis un avis favorable à la labellisation en date du 25 avril 2006.

Après cette première étape du projet, les travaux du groupe de travail ont été poursuivis afin de mettre sur pied les supports juridiques opérationnels relatifs à cette thématique « Maison de l'Emploi ».

Il a été choisi de créer deux structures associatives complémentaires, dénommées « Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole » et « Maisons de l'Emploi du Versant Nord-Est de la Métropole Lilloise » (associations loi 1901), suivant statuts joints en annexe.

Pour ce qui est de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole, les dix communes membres du syndicat intercommunal sont représentées au travers de cet établissement public de coopération intercommunale, en qualité de membre fondateur (Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlemont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Roncq, Warneton et Wervicq-Sud). Quant à la commune de Neuville-en-Ferrain, elle est appelée à s'y rattacher en tant que « membre associé ».

Cette maison de l'emploi Lys Nord Métropole est elle-même membre de droit au sein de l'association fédératrice « Maisons de l'Emploi du Versant Nord-Est de la Métropole Lilloise », au même titre que les trois maisons de l'emploi de Roubaix, Wattrelos et Leers, de Tourcoing et du Val de Marque.

La maison de l'emploi Lys Nord Métropole est appelée à développer un plan d'actions à partir de six thématiques :

- pôle création et transmission d'entreprises,
- pôle développement et mutations économiques,
- pôle formations et compétences (site Peaudouce à Linselles),
- développement de la coopération transfrontalière,
- accueil et orientation des usagers de la maison de l'emploi,
- organisation et développement du réseau.

Quant aux moyens financiers à prévoir, au travers de contributions communales en direction du syndicat intercommunal Lys Nord Métropole chargé de les reverser à la maison de l'emploi Lys Nord Métropole, elles sont évaluées comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
2007	0.582 €/habitant	Néant
2008	1.126 €/habitant	Néant
2009	1.126 €/habitant	2.35 €/habitant
2010	1.126 €/habitant	Néant

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole ayant validé l'ensemble de l'organisation « Maisons de l'Emploi », les statuts associatifs correspondants, les moyens et budgets y afférents... lors de sa séance en date du 14 décembre 2006, nous sommes donc appelés à délibérer dans le même sens.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur ce montage juridique et aux moyens qu'il requiert par référence au dossier de labellisation, aux statuts des associations et aux projections budgétaires.

Par la présente délibération, nous nous engageons à dégager les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole.

Enfin, nous vous demandons de nommer un représentant de notre assemblée délibérante au sein du Conseil d'Administration de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole (de préférence, le même représentant que pour le P.L.I.E).

OPERATION DE DESIGNATION DE NOTRE REPRESENTANT *

* en application de l'article L.2121-21 du C.G.C.T « Le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Madame **Yolande Dupont** est désignée (à main levée) pour représenter notre commune au sein du Conseil d'Administration de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

Madame DUPONT, vous avez la parole.

Mme DUPONT –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, cette délibération pose le principe de la création de la Maison de l'emploi Lys Nord Métropole. La loi de programmation sur la cohésion sociale de Jean-Louis BORLOO de janvier 2005 prévoit la création de maisons de l'emploi avec un certain nombre d'objectifs que je développerai au cours de la présentation.

On a effectivement une association fédératrice : Maisons de l'emploi du Versant Nord-Est de la métropole lilloise, regroupant un certain nombre de partenaires (Département du Nord, DFP, Région Nord/Pas-de-Calais, Mission locale, Val de Lys Entreprendre, PLIE, ANPE, Comité du bassin de l'emploi, Chambre des métiers, ASSEDIC).

Cette association fédératrice porte 4 maisons de l'emploi : 3 existantes aujourd'hui ainsi que la nôtre, si nous la votons ce soir ; je le souhaite en tous les cas.

- Maison de l'emploi de Tourcoing
- Maison de l'emploi Val de Marque
- Maison de l'emploi Roubaix – Wattrelos et Leers
- Et notre Maison de l'emploi Lys Nord Métropole qui sera portée à travers le Syndicat intercommunal Lys Nord Métropole et qui hébergera le PLIE.

Cette association « Maison de l'emploi Lys Nord Métropole » comporte plusieurs plans d'action, à savoir :

- développement, mutation économique
- création, transmission d'entreprises
- formation et compétences à travers le site de Linselles
- développement de la coopération transfrontalière
- organisation, développement du réseau
- accueil et orientation des usagers de la Maison de l'emploi

Cette Maison de l'emploi Lys Nord Métropole sera composée d'un siège avec un accueil et une orientation des usagers sur le site d'Halluin (ancien site de l'ANPE, rue de l'Abbé-Bonpain) et un site de formation qui sera situé sur Linselles (ancien site Peau douce). Elle sera également composée de différents points d'emploi des communes adhérentes, à savoir Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Roncq, Warneton et Wervicq ; Neuville-en-Ferrain y sera en tant que membre associé.

Concernant les moyens financiers, le Syndicat intercommunal qui représentait les différentes communes et notre membre associé, Neuville-en-Ferrain, fonctionnera à raison de 0,582 € par habitant (investissement de fonctionnement) sachant qu'il n'y aura pas d'investissement au démarrage pour 2007 et 2008. A partir de 2009, par contre, nous aurons un investissement d'environ 2,35 € sachant que c'est un prévisionnel, pour investir dans les locaux sur les sites d'Halluin et de Linselles.

Je vais maintenant vous donner une opinion qui m'est personnelle : je peux comprendre que puisse se poser la question de l'efficacité d'un tel dispositif. D'ailleurs, cette question a été posée lors de la réunion du 13 décembre 2006, qui s'est passée dans le cadre du Syndicat intercommunal et à laquelle participaient différents partenaires à savoir la Direction du travail, ANPE, ASSEDIC, etc.

Personnellement je pense que cette centralisation de services autour de l'emploi peut aider une personne qui recherche du travail à repérer plus facilement les différents interlocuteurs qui vont l'aider à faire d'abord un point sur son parcours, ensuite à se diriger vers des formations si nécessaire et, surtout, à bénéficier d'une mise en réseau beaucoup plus large ; on n'est plus sur une commune mais sur un territoire.

Il faut savoir que la Maison de l'emploi sera soumise à des obligations et à de véritables résultats, vérifiables et quantifiables, en l'occurrence par l'ensemble des partenaires qui font partie de l'association.

Pour conclure, j'ai envie de dire que la synergie d'une telle organisation induit des résultats positifs. D'ailleurs, nous l'avons tous constaté à travers les résultats.

Par la présente délibération, je vous demande aujourd'hui d'émettre un avis favorable sur le montage juridique et financier et de nommer, parmi notre assemblée, un représentant de la commune de Roncq au sein de la Maison de l'emploi.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame DUPONT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Pas des questions, Monsieur le Maire, mais des interrogations.

Lors d'un précédent débat, j'avais fait l'éloge de la personne qui avait défendu le PLIE parce que je pense de notre devoir de ne pas laisser des gens sur le bas côté de la route, notamment ceux qui ont le plus de difficultés à se réinsérer dans la vie professionnelle. Il existe un certain nombre de structures qui ne sont pas toujours très efficaces et ne présentent pas toujours les meilleures qualités pour permettre de recaser ces personnes en difficulté.

Oui, il faut absolument faire quelque chose pour les gens qui sont au chômage, et plus particulièrement les marginaux du chômage, ceux qui ont des difficultés à retrouver un emploi parce qu'ils sont hors circuit, qu'ils ne fonctionnent pas comme l'ensemble des gens dans le monde économique actuel.

Concernant la Maison de l'emploi, je me pose des questions.

Ne vient-elle pas en plus ?

Ne vient-elle pas à côté ?

N'est-ce pas encore un machin qui va coûter de l'argent, une usine à gaz qui va se mettre en place ?

A priori, j'aurais tendance à faire confiance pour essayer un « truc » en plus. Mais c'est encore une fois, un dispositif en plus pour lequel on va mettre 1,26 €/habitant et par an, soit en gros 100.000 € sur la Vallée de la Lys.

Mais 100.000 € pour réaliser tout ce qui est écrit, ce n'est pas beaucoup !

- contribue à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi,
- exerce des actions en matière de prévisions des besoins de main d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration,
- participe à l'accueil et la rotation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à l'aide à la création d'entreprises...

Je pense que le projet est beaucoup trop ambitieux par rapport aux moyens qui seront mis en place ou alors on est reparti pour remonter une grande usine à gaz.

Oui, nous voterons cette délibération mais je peux vous garantir que nous serons hyper vigilants sur son évolution. Si cette structure devenait une ANPE bis, avec autant de résultats que l'ANPE initiale, je peux vous assurer que nous ne permettrons pas qu'elle puisse continuer dans le temps.

Une chance, ce n'est pas fiscalisé. Pour nous il est hors de question que toutes les prestations extérieures soient fiscalisées. Nous en avons déjà parlé mais je vous demanderai, Monsieur le Maire, d'être particulièrement vigilant sur ce 1,26 € par habitant, ce qui n'est pas énorme et c'est une contribution qui peut permettre aux gens en plus grandes difficultés de sortir de l'ornière. Par contre, ce ne doit pas être l'occasion de créer des emplois qui ne serviront à rien.

M. LE MAIRE –

J'ai d'autant plus de facilité pour vous répondre que je suis, parmi les maires, un de ceux qui se sont battus pour zoomer très précisément sur un certain nombre d'actions et éviter un catalogue à la Prévert qui serait totalement inefficace.

Il y a la présentation officielle ; rappelez-vous... Maison de l'emploi, c'est d'abord une spécificité locale mais surtout un « copier-coller » d'un dossier national. Aujourd'hui, il nous faut rentrer dans les clous de ce que nous demande le Préfet.

Entre la présentation faite auprès du Préfet pour séduire, en quelque sorte, nos partenaires d'Etat, il y a aussi une réalité que les maires et ceux qui seront désignés par nos conseils municipaux dans cette structure, rappelleront.

Vous le savez bien, Monsieur COSYN ; il n'y a pas l'once d'une différence entre vous et moi sur ce que vous appelez les « machins ». Pour ma part, je ne souhaite pas la création d'une super structure ou une supra structure intercommunale supplémentaire qui viserait à être totalement inefficace mais qui contribuerait à faire vivre, à créer de l'emploi pour ceux qui doivent normalement en chercher pour les autres.

Nous nous sommes bien compris ; nous sommes motivés par les mêmes ressorts et, sur le sujet, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Nous avons justement souhaité cet échéancier afin de disposer d'un tableau de bord. Je fais également confiance à mon collègue de Bondues (une espèce d'axe Bondues-Roncq est en train de se créer) qui a des idées très pragmatiques. A l'intérieur même du Syndicat, nous serons très vigilants. Je peux ajouter que la grande majorité de nos collègues au Syndicat le sont mais estiment aussi, comme vous l'avez dit, qu'on ne peut rester sur le seuil de la porte et qu'en matière d'emploi, si on n'a pas tout tenté, on n'a rien tenté.

Voilà encore une des étapes supplémentaires qui nous est proposée par l'Etat. Franchissons-la avec prudence mais franchissons-la quand même.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Je souhaite revenir sur des éléments qui nous ont été présentés en Commission la semaine dernière, notamment sur le fait qu'il s'agissait réellement de mettre en place une structure de coordination ou de communication entre les différents services existant au niveau des communes et non pas de synthétiser l'ensemble de ces services dans une Maison de l'emploi.

Sous cet aspect, je pense que mettre en oeuvre une structure disposant de 2 ou 3 équivalents temps plein pour animer une équipe de 15 personnes, globalement les charges sont déjà très lourdes.

J'adhère tout à fait à vos propos sur la vigilance qu'il faudra accorder à ce genre de structure.

Une coordination, une communication meilleure... certainement.

Reconstituer autre chose tout en conservant une réelle compétence dans les communes, je le comprends mal.

M. LE MAIRE –

Madame DUPONT, que pouvez-vous rajouter ?

Mme DUPONT –

Je répète que c'est une évaluation des équivalences temps plein, comme cela a pu être le cas dans le cadre du PLIE. Si besoin, nous embaucherons. Dans le cadre du PLIE, nous avons fonctionné pendant environ deux ans avec un personnel plus que réduit. Les chiffres présentés correspondent à une idée de ce que l'on pourrait imaginer.

Un dernier commentaire : pour remettre tout le monde en synergie, il faut un chef d'orchestre. Pour ma part, c'est indispensable.

M. LE MAIRE –

Merci ; je sais que vous êtes particulièrement vigilante dans ce genre de réunion. Mais parfois il ne faut pas être en séduction et dire les choses telles qu'elles sont.

Sur cette partie de l'engagement financier, peut-on voter avant de désigner notre représentant : qui est pour que la Ville accompagne le syndicat dans cette création de la Maison de l'emploi en y mettant les moyens mais aussi en exerçant une vigilance extrêmement prudente et étroite ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Quant à la représentation de la ville, Mme DUPONT n'a pas démerité au sein du PLIE ; en plus, elle aime beaucoup ce milieu de l'emploi.

Je vous fais la proposition d'envoyer Mme DUPONT à la Maison de l'emploi et nous pouvons voter à main levée, si vous en êtes d'accord (aucune voix contre cette procédure).

Qui est pour ?

Je ne dirai pas que c'est un vote stalinien, Madame DUPONT, mais presque.
Vous avez les félicitations du Conseil et, en même temps, vous portez nos espérances et notre vigilance.

Mme DUPONT –

Je vous remercie tous pour votre confiance.

1.02 - FISCALITE LOCALE 2007

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2007, M. le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur.

Ainsi, les taux d'imposition seraient ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U).

Ces taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX
-------	------

<i>Taxe d'Habitation</i>	32,12 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	31,02 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	52,39 %

M. le Maire soumet ce projet délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE –

Nous entrons maintenant dans une partie importante de notre séance. Monsieur TAILLEZ, vous allez avoir la parole pour une grande partie de ce temps et je vous la cède bien volontiers.

M. TAILLEZ –

Et je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Effectivement, il me revient l'honneur d'aborder les six projets de délibération suivants et peut-être de clôturer ce conseil municipal.

Je commencerai mes propos par l'étude des taux de fiscalité. Aucune surprise, bien évidemment, puisque nous affichons depuis un certain nombre d'années une même volonté. Lorsque les idées sont claires, la mise en oeuvre l'est plus encore. Nous vous proposons donc de reconduire les trois taux de fiscalité sur lesquels nous avons la maîtrise, à savoir la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti à hauteur de leur montant de l'année dernière et des années précédentes, depuis 2002.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DIZY.

M. DIZY –

Je ne suis pas d'accord avec la formulation utilisée, à savoir que M. le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur. Je la trouve trompeuse comme l'année dernière. J'avais expliqué que la valeur locative augmentant, si vous maintenez les taux, l'impôt total augmente.

Je préférerais que vous écriviez : propose de maintenir les taux à leur niveau antérieur, ce qui serait plus simple.

M. TAILLEZ –

Je vous fais la même réponse que l'année dernière : la pression fiscale, ce sont bien les taux et, clairement, les communes ont la maîtrise des taux. Je suis désolé ; nous maintenons la pression fiscale à son équivalent de l'an passé.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Je ne vais pas vous surprendre en vous disant que je reste sur mon idée : nous pouvions baisser les taux. Il y a deux ans, je vous ai fait un exposé assez important mais, manifestement, il ne vous a pas convaincus. Je le referai lors de la prochaine campagne municipale, qui débutera fin 2007 – début 2008 ; vous aurez de saines lectures sur la façon dont je propose une baisse des taux.

Personnellement, je reste persuadé que nous pouvions baisser les taux depuis deux ans déjà.

M. TAILLEZ –

Nous n'allons pas reprendre ce débat. Par contre, il y a quatre ans, vous disiez, Monsieur COSYN, qu'on ne pouvait pas le faire.

M. COSYN –

Je pense que vous avez mal lu à l'époque ; vous deviez avoir un problème d'optique. J'avais dit précisément que je ne pouvais pas m'engager avant de connaître l'exacte situation des finances municipales ; voilà la vérité rétablie.

M. TAILLEZ –

On l'a déjà évoqué, j'ai une vision très pragmatique des choses et certainement pas démagogique, ni une volonté électorale. Je ne dis pas que c'est votre cas ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Aujourd'hui, il est de ma responsabilité, de la responsabilité de l'équipe municipale de permettre à notre équipe de terminer son mandat mais aussi de préparer l'avenir pour ceux qui seront demain aux affaires municipales.

Pour ma part, je ne veux pas hypothéquer la capacité de nos successeurs à le faire.

Oui, on pouvait le faire mais à quel prix ?

En supprimant des emplois à la hussarde, si vous me permettez l'expression ?

Oui, on pouvait peut-être encore diminuer des dépenses de fonctionnement.

Franchement, la méthode qui pouvait être préconisée... à l'époque, vous avez même clairement affiché que l'on pouvait supprimer, sans les nommer, les fonctions d'un certain nombre de collaborateurs de la mairie et peut-être sont-ils là aujourd'hui...

Nous n'avons pas la même méthode sur le sujet. C'est intéressant et c'est ce qui fera le débat à un moment donné dans la campagne.

M. COSYN -

Comptez sur moi.

M. TAILLEZ –

Et sur moi également.

M. LE MAIRE –

Sans entrer dans ce débat qui, finalement, est « anticipateur » sur un temps qui n'est pas encore commencé aujourd'hui, on ne peut quand même pas promettre des choses que l'on ne peut pas tenir, si on veut maintenir un service public de qualité et si on veut maintenir l'emploi de fonctionnaires de qualité. Voilà simplement ce que je souhaitais dire.

Dans la métropole, citez-moi des exemples de communes qui baissent leurs taux car, pour ma part, je n'en connais pas. Par contre, je peux vous donner des exemples de communes qui les augmentent.

Le débat national est intéressant, Monsieur COSYN ; hier soir, j'ai écouté l'émission de Poivre d'Arvor et les candidats qui se sont succédés. Il ne faut plus prendre les gens pour des « gogos » en 2007. Quand les candidats disent... *Il faut... il faut... il faut...* aussitôt les gens réagissent et demandent : *comment allez-vous les financer !*

Ils ne sont pas dupes et savent très bien que, dans un contexte de raréfaction de l'argent, d'augmentation des dépenses... les citoyens ont des demandes supplémentaires dont vous

ne pouvez pas faire fi et il faut les écouter ; ils nous demandent de plus en plus de qualité et tout cela doit être servi par des professionnels.

Franchement, je ne vois pas comment faire autrement et je félicite vraiment M. TAILLEZ d'avoir tenu les engagements sans avoir augmenté la pression fiscale. Il faut aussi savoir faire la part des choses et ne pas recourir au discours simpliste de séparer la base locative du taux fixé par les communes ; il faut être raisonnable et faire preuve d'un peu plus de lucidité.

Ceci étant dit, cela a le mérite d'être proposé et nous lirons avec beaucoup d'intérêt votre proposition.

M. COSYN –

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais ajouter quelques mots.

Il n'est absolument pas question de démagogie. Je vous le rappelle et vous avez rectifié le tir ; je vous en remercie. C'est un choix de stratégie municipale totalement différent. Vous avez annoncé la couleur, en début de mandat : vous ne modifieriez pas les taux. Vous tenez votre engagement et on ne peut pas vous le reprocher.

Il y a deux ans, je vous ai fait une proposition sur la base d'un travail que j'avais fait depuis longtemps, sans l'annoncer dans la presse, ni au cours de la campagne, parce que je n'étais pas sûr d'un certain nombre de points.

Je peux vous assurer qu'il s'agit vraiment d'une stratégie différente et non pas basée sur la démagogie. Je pense avoir fait la preuve, au niveau professionnel, sur la façon de baisser des charges dans le fonctionnement d'entreprises.

C'est donc parce que nous ne sommes pas d'accord et comme nous n'avons pas eu souvent l'occasion d'échanger, Monsieur TAILLEZ, sur ce dossier alors qu'à plusieurs reprises, vous avez dit : *prenons le temps un samedi ou deux et je ne vous démontrerai peut-être pas parce que c'est un choix, mais qu'il y a des possibilités de faire autrement*. C'est tout, ce sont deux choix de stratégie qui ne sont pas radicalement opposés mais très différents.

M. TAILLEZ –

Mes yeux ne fonctionnent pas, Monsieur COSYN, pas plus que mes oreilles puisque vous avez dit sans que je puisse en donner la date précise : *si on continue ainsi, on va dans le mur !* C'est une expression que vous avez utilisée à un moment donné.

Aujourd'hui, si vous pouvez vous permettre de dire que l'on peut peut-être baisser les impôts, c'est justement parce que nous avons tenu bon la barre. Vous avez constaté, finalement, qu'on peut faire des efforts sur le fonctionnement entre autres.

Il est important de préciser que si vous avez cette idée, c'est justement parce que vous approuvez que nous étions en mesure de contrôler la situation. Pour autant, nous ne sommes pas des sorciers ; à un moment donné, nous ne savons plus faire.

M. COSYN –

Encore un mot, pendant que nous sommes dans les amabilités. Je vous rappelle que le premier budget, que vous avez présenté, était en total déséquilibre.

M. TAILLEZ –

Un budget en déséquilibre est impossible, Monsieur COSYN, vous le savez bien.

M. LE MAIRE –

C'est totalement aberrant, Monsieur COSYN.

M. TAILLEZ

D'ailleurs, M. le Préfet nous a alertés sur le budget en déséquilibre.

M. COSYN –

Il s'agit du budget que vous avez présenté lors de la première Commission.

M. TAILLEZ –

Dans ce cas, avec une grande dédicace, vraiment !

M. LE MAIRE –

Nous allons cesser les échanges personnels.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : 100 % Roncq, M. DEGRAVIER

Abstentions : Alliance & Actions - Bien dans ma ville, bien dans ma vie - Une voix libre

1.03 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2007 - Non-fiscalisation -
--

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants :

- *le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole,*
- *le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,*
- *le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing ».*

Sans attendre que toutes ces structures nous fassent connaître leurs décisions budgétaires au titre de l'exercice 2007, il convient, comme les années précédentes, de fixer les modalités de contribution de la Commune.

En ce qui concerne le Syndicat Lys Nord Métropole, la contribution est budgétaire et finance les compétences communes : elle est reprise à nos documents au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, les deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. Dès lors, il nous appartient de confirmer notre position des années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables.

En conséquence, conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), nous vous demandons de confirmer que nos quotes-parts à ces 2 budgets intercommunaux seront financées sur le budget principal de la commune prévu pour 2007 au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

Pour ce qui est du Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, notre contribution susvisée constituera le solde de notre quote-part globale, après déduction du reversement de 292.85 € imputable à l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt amorti en 2002. Ce reversement sera opéré par un mouvement budgétaire sur le compte 73961 « Reversement d'attribution de compensation ».

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. TAILLEZ –

Le second projet qu'il m'est donné de présenter concerne justement un sujet que l'on a évoqué il y a quelques instants sur la non-fiscalisation des différentes contributions aux organismes intercommunaux. C'est un de nos grands principes également : puisque nous n'augmentons pas la pression sur nos concitoyens, nous avons estimé plus judicieux de budgétiser ces contributions aux trois syndicats que sont :

- le Syndicat Lys Nord Métropole,

- la Becque de Neuville,
- le SIVU.

M. LE MAIRE –

M. COSYN s'est exprimé sur le sujet tout à l'heure, avec force et à juste titre.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - Actualisation et ouverture -

En 2002, nous avons inauguré la technique budgétaire relative aux autorisations de programme et crédits de paiement et ce, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Autorisations de programme et crédits de paiement permettent respectivement de fixer un volume de dépenses susceptibles d'être engagées pour une action évaluée sommairement dans sa globalité et d'ouvrir chaque année, en fonction du temps budgétaire, des crédits autorisant les paiements correspondants.

Ce mécanisme d'autorisations budgétaires de programmes pluriannuels nous autorise à avoir une vision à long terme des investissements que nous entendons mettre en œuvre, tout en permettant à notre assemblée délibérante de prendre la mesure des engagements pour les années futures. Nous donnons là de la lisibilité à notre action publique et de la cohérence dans nos procédures comptables.

A ce jour, 14 autorisations de programme ont été ouvertes depuis leur mise en œuvre, pour un volume total de 17 millions d'euros, celles-ci s'ajoutant bien évidemment aux investissements plus classiques repris chaque année au budget. Une délibération de notre assemblée en date du 24 octobre dernier a acté ce total ainsi que la répartition des crédits de paiement jusqu'à 2008.

Outre le fait que plusieurs opérations sont parvenues à leur terme, il se trouve que le calendrier financier des paiements doit être revu pour tenir compte de l'avancement de certaines opérations ou de la modification du programme de requalification du « Site de la Gare ».

Par ailleurs, une nouvelle autorisation de programme est envisagée pour la rénovation de l'église St-Roch pour un volume de dépenses évalué à ce jour à 1 million d'euros, réparti entre 2007 et 2008.

Dès lors, nous vous proposons un ajustement général de ces autorisations (déjà ouvertes ou nouvelle) reprises dans le tableau joint en annexe.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. TAILLEZ –

C'est une délibération dont vous avez l'habitude quant à l'évolution des autorisations de programme au fur et à mesure de l'avancée des projets. Deux points très significatifs la caractérisent :

- une évolution assez sensible d'un projet que nous avons initié, que nous avons également évoqué ce soir : l'école Brel-Picasso ;
- une nouvelle autorisation de programme relative à la restauration de l'église Saint-Roch.

Pour répondre à M. DECEUNINCK, il est vrai que nous n'avons pas évoqué de façon précise le financement de l'autorisation de programme de l'école Brel-Picasso au cours du débat d'orientation budgétaire mais nous avons néanmoins évoqué l'opération en tant que telle. Si nous la faisons évoluer de façon significative, c'est parce qu'à l'époque de l'ouverture de cette AP, nous ne disposions pas d'éléments suffisamment précis, notamment sur la restructuration de la partie Brel et de la connaissance de l'existant. Depuis les architectes ont travaillé plus finement (il me sera donné l'occasion de vous présenter ce projet de façon plus précise) et ils ont été amenés à revaloriser l'enveloppe dans le sens du plus, Monsieur le Maire, mais aussi du plus qualitatif pour rebondir sur ce que vous disiez par rapport au site de la gare.

Voilà donc pour les deux grandes modifications : l'augmentation significative du projet Brel-Picasso et la restauration de l'église Saint-Roch sur lesquelles nous avons prévu, dans un premier temps en tout cas, 1 M€ de budget dont 200.000 € de crédit de paiement sur 2007.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : Groupe 100 % Roncq, Mme LEROUGE, M. DEGRAVIER

Abstentions : Groupes Alliance & Actions – M. DECEUNINCK – Une voix libre.

1.05 - BUDGET PRIMITIF 2007

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2007 qui s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote	15 072 092,00 €	15 072 092,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2006	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	15 072 092,00 €	15 072 092,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	5 192 433,98 €	7 083 847,82 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2006	2 464 243,45 €	2 397 413,34 €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	1 824 583,73 €	- €
A + B	TOTAL de la section	9 481 261,16 €	9 481 261,16 €
<u>TOTAL DU BUDGET 2007</u>		<u>24 553 353,16 €</u>	<u>24 553 353,16 €</u>

Il demande au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Avec reprise des résultats 2006*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, je vous en prie.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Il y a à peu près deux mois nous évoquons les orientations budgétaires de notre Commune pour les années 2007 et 2008. Vous ne serez donc évidemment pas étonnés que le budget, que je suis amené à vous présenter ce soir, soit en cohérence avec ces orientations budgétaires.

Permettez-moi, chers collègues, d'aborder dans un premier temps l'effort d'équipement que nous avons entamé depuis maintenant quelques années et que nous avons la volonté de poursuivre sur cet exercice 2007 puisque nous avons inscrit 7,5 M€ de dépenses d'investissement sur 2007 qui se décomposent de la façon suivante, sans rentrer très précisément dans le détail :

2,5 M€ constituent des restes à réaliser.

Que sont les restes à réaliser ?

Ce sont des opérations qui ont déjà fait l'objet d'une contractualisation par la Commune et que nous allons donc poursuivre sur 2007. Très clairement, pour la très grande majorité, c'est le transfert des crédits 2006 pour les AP vers 2007.

Il reste 5 M€ qui correspondent à de nouvelles ouvertures de crédit et je vais de nouveau scinder cette somme en deux grandes parties :

4,8 M€ qui correspondent à des opérations déjà lancées, notamment les AP pour quasiment 3 M€ ; nous venons de les évoquer : Bats, l'église Saint-Piat, Brel-Picasso... bref des opérations qui, aujourd'hui, sont déjà entrées dans leur phase, pour certaines, très active ; pour d'autres, encore en devenir comme Brel-Picasso.

C'est la première grande partie de cet effort d'investissement. Vous le constatez : continuité dans nos actions, volonté de faire aboutir les projets d'ores et déjà entamés.

Le petit delta –environ 200.000 €– correspond à la nouvelle opération que nous venons d'évoquer également à travers les AP puisqu'il s'agit de la restauration extérieure de l'église Saint-Roch.

Voilà quelques très grandes masses : 7,5 M€ d'investissement. Encore de l'ambition dans notre programme d'investissement. J'anticipe quelque peu sur les débats qui pourront avoir lieu probablement au cours du mois d'avril et au moment du compte administratif puisque

c'est une certaine fierté de notre part de dire que nous avons réalisé, sur l'exercice 2006, 5,2 M€ d'investissement. C'est une réelle performance, qui n'a jamais été atteinte jusqu'à présent. Un petit satisfecit que nous aurons l'occasion de renouveler au moment du compte administratif.

Voilà pour la première partie.

Bien évidemment, il nous faut financer ces dépenses d'équipement. Certaines recettes sont directement affectées à la section d'investissement ; c'est le cas du Fonds de compensation de TVA, par exemple.

Nous avons également prévu un volume d'emprunt de l'ordre de 1,86 M€ sur 5 opérations dont vous avez trouvé le détail dans les documents, que je peux rappeler ce soir : l'église Saint-Piat, la rue Henri-Barbusse, le complexe sportif Joël-Bats, Brel-Picasso et, enfin, la reconstruction du réseau d'éclairage public. C'est la deuxième source de financement.

La troisième source, bien sûr, c'est la reprise de l'excédent et nous aurons également l'occasion de l'évoquer beaucoup plus en détail au cours de la présentation du compte administratif ; vous le savez, depuis quelques années, nous avons la volonté de reprendre le résultat dès le vote du budget primitif.

Enfin, l'autofinancement lié aux efforts que nous faisons sur la section de fonctionnement, ce qui me permet de faire la transition par rapport à l'étude de cette section de fonctionnement.

Vous le rappelez, Monsieur COSYN. Nous avons une ligne de conduite, nous avons pris des engagements forts dès le départ que nous rappelons systématiquement. Aujourd'hui, beaucoup de gens les ont en tête.

Nous avons trois grands principes :

1. maintenir la pression fiscale à son niveau actuel, ce qui se concrétise par des taux qui n'augmentent pas ;
2. ne pas pénaliser l'utilisateur ronquois et je pense à la stabilité d'un certain nombre de tarifs des services que nous pouvons rendre à la population ;
3. nous avons la chance d'avoir des projets, nous avons la chance d'avoir de l'ambition, nous avons la chance d'avoir des équipes qui sont en mesure de faire aujourd'hui. Donnons-nous donc la possibilité de financer ces dépenses d'équipement. Il nous semblait extrêmement opportun de maintenir ce que l'on appelle l'épargne de gestion, qui est l'élément constitutif principal de l'autofinancement, à un niveau que

nous avons estimé décent aux alentours de 2 M€ et c'est un élément qui, aujourd'hui, est bien rentré dans les têtes de bon nombre de mes collègues.

Ce sont donc les trois principes qui régissent la construction de notre budget, notamment de notre section de fonctionnement, et vous les retrouverez dans ce budget.

Quelques éléments importants sur le fonctionnement.

Il ne vous aura pas échappé que, pour la première année, nous assistons à une sorte de transfert des dépenses de personnel vers les dépenses à caractère général. Je le répète, nous ne faisons absolument pas de l'externalisation un principe politique, un dogme, une volonté forte. Nous nous posons simplement, à un moment donné, la question de l'efficacité du service public et c'est le cas sur une des actions que nous avons entreprises, sous la houlette de ma collègue, Jeannique VANDEWIELE :

Notamment au niveau de l'organisation des centres de loisirs, ne pouvons-nous pas faire appel à de vrais professionnels qui vont nous conseiller, qui vont bâtir avec nous une vraie démarche pédagogique ?

Le corollaire étant, qu'à un moment donné, nous ne retrouverons pas les dépenses afférentes à cette organisation en charges de personnel mais en charges à caractère général.

Pour nous, c'est un point important qui entre bien dans la mouvance de certains débats que nous avons eus auparavant : le fameux « 012, charges de personnel » aux alentours de 7 M€ l'an passé devrait terminer l'exercice 2006 à 6,915 M€. J'anticipe quelque peu sur le compte administratif car il est intéressant de relever qu'il est complètement stable par rapport à 2005, sans artifices : 0 % d'augmentation entre 2005 et 2006, et sur 2007 il baisse de façon relativement sensible par la prise en charge par l'extérieur de l'organisation des centres de loisirs.

Corollairement, et je n'ai absolument aucune gêne à le dire et à l'afficher, forcément les charges à caractère général –elles– augmentent de façon un peu plus significative. Mais ce qui m'intéresse, c'est le cumul des deux rubriques qui, finalement, n'augmente que de 5 %, budgétairement parlant, par rapport à l'exercice précédent alors que le CTM va entrer en exploitation complète, qu'un certain nombre d'équipements vont peser en année pleine d'utilisation. C'est donc un élément que nous estimons complètement raisonnable.

Le second point relatif au budget de fonctionnement, qui me semble important à préciser également, c'est l'effort que nous avons décidé de réaliser envers le monde associatif.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer au cours du débat d'orientation budgétaire. J'avais proposé le 19 décembre dernier de revaloriser l'enveloppe habituellement dédiée aux associations de 10 %.

Je salue l'effort que les associations ont réalisé pendant un certain nombre d'années. Justement dans le but de stabiliser nos dépenses de fonctionnement, nous avons effectivement demandé aux associations un effort en stabilisant leur subvention. L'an passé, nous avons eu la possibilité de proposer une revalorisation de 3 % de l'enveloppe globale et, cette année, nous avons pu la porter à 10 %.

Comment avons-nous fonctionné ?

Nous avons simplement proposé aux associations que les subventions que l'on peut qualifier d'ordinaires (je n'aime pas trop ce terme mais je n'en ai pas trouvé de meilleur) soient revalorisées de 3 % comme l'an passé et que le delta puisse être utilisé à des points un peu plus spécifiques ; je pense notamment à la reconnaissance de l'excellence sportive ou l'excellence associative, au sens large du terme. Ce peut être également l'excellence culturelle.

Clairement, nous ne pourrions mettre en oeuvre ce fonds qu'à partir de 2008. Quelle en est la raison ?

Un club est dans une situation particulière ; l'ULJAP pour ne pas le nommer. La décision a été prise avec le soutien complet de nos partenaires sportifs, notamment les représentants de l'OMS et son Président, pour que ce delta soit affecté à l'ULJAP afin de lui permettre de continuer à se développer et de passer ce mauvais cap.

En résumé : en 2007, revalorisation de 3 % pour l'ensemble des associations avec une ventilation que chacun de mes collègues, dans sa délégation, a décidée ; le reste de l'enveloppe étant dédié au financement exceptionnel de l'ULJAP.

Je pense que les plus techniciens d'entre vous auront constaté qu'une partie de l'enveloppe, que j'avais précisée au DOB, ne se retrouve pas au compte 65 classique (subventions aux associations) mais au compte 67 (subventions exceptionnelles).

En globalisant les deux ventilations, nous retrouverons bien les 10 % annoncés ; rassurez-vous.

Voilà pour les points que je souhaitais préciser sur le budget de fonctionnement avec les recettes, dont la grande majorité nous échappe (vous le savez bien), nous avons la seule

maîtrise de la fiscalité qui n'augmente pas, tout cela nous permet de générer une épargne de gestion aux alentours de 2 M€ que nous pouvons ensuite réinjecter dans notre effort d'équipement dont on voit le résultat au quotidien et dont nos concitoyens peuvent profiter.

De façon traditionnelle et toujours avec énormément de plaisir, je termine mes propos par des remerciements.

Tout d'abord, je remercie François SCHOCKAERT et toute son équipe pour nous accompagner avec tout leur professionnalisme.

M. LE MAIRE –

A mon tour de vous féliciter, Monsieur TAILLEZ, c'est indéniable et chacun le ressent bien, vous avez un esprit concis, précis, rigoureux, rationnel. Je n'ai que des éloges à vous faire sur la façon dont vous cadrez ce budget et surtout, au-delà de votre approche extrêmement mesurée et maîtrisée, le souffle d'enthousiasme que vous arrivez à donner à notre budget collectif.

Vous avez présenté un budget équilibré, maîtrisé, ambitieux et que je qualifierai de budget de progrès : à travers ce PIF que vous avez fixé il y a quelques années, vous nous permettez d'atteindre nos objectifs.

Je tiens également à féliciter Bruno DUBOIS, qui est à mes côtés, et François SCHOCKAERT pour la rigueur budgétaire et surtout les bons conseils qu'ils nous apportent en permanence. Ils ont réussi à organiser les moyens de ressources humaines pour que ce budget, qui est la concrétisation d'une politique au service des Roncquois, puisse être mené à bien. Cela mérite d'être dit et surtout –vous l'avez bien précisé– parce qu'en termes de ressources humaines, en termes de stratégie de ressources humaines, il n'y a pas d'orthodoxie, pas de dogme mais simplement une volonté forte d'expérimenter toutes les voies possibles.

Quand on parle d'expérimentation, on parle naturellement d'un caractère et d'une nature réversible parce qu'il faut analyser ces éléments. Je suis pour une logique de résultat. Il fut un temps où, dans la Fonction publique, on ne pouvait pas parler de tout cela. Pour ma part, la transparence doit être partout ; nous devons absolument, parce que c'est un devoir pour nos concitoyens qui paient les services publics, faire la transparence et leur montrer ce que cela coûte en termes de qualité et de quantité. Et nous devons porter cet effort sur tout ce que nous faisons, que ce soit en régie ou en externalisation (en recourant à des services ou des prestations extérieures, prises dans le domaine privé).

Lorsque ces expérimentations ont abouti et été mises en oeuvre, nous devons dresser un bilan et je vous demande de bien vouloir le mener avec vos collègues adjoints de manière à ce que nous puissions en avoir une photographie précise. Si ce bilan s'avérait négatif, à la fois sur le plan financier et d'objectif atteint en terme de qualité de service public, nous en tirerons les conséquences parce que (je le répète) il n'y a rien d'irréversible dans nos propositions.

3^{ème} point sur lequel je voudrais m'exprimer : le soutien au monde associatif.

Depuis le départ, nous avons eu une clairvoyance dans ce budget avec une maîtrise de l'enveloppe affectée au monde associatif, avec son acceptation, qui nous permet aujourd'hui, en quelque sorte, de donner un petit coup de booster là où nécessaire. Nous y reviendrons tout à l'heure puisque, dans nos propositions, on peut aider les associations qui traversent des passes financières difficiles et, en même temps, un coup d'accélérateur sur ce que nous n'arrivions pas à faire auparavant : comment apporter un soutien efficace à des associations qui dégagent ce que l'on a appelé de l'excellence en matière sportive ou culturelle ?

Toutes les associations, à juste titre et de manière tout à fait légitime, ne portent pas leurs actions vers l'excellence. Ce sera chose possible ; nous y réfléchirons avec nos partenaires qui, en grande partie, sont les membres de l'OMS en matière sportive.

Donc budget de progrès, des techniques humaines, des ressources qui sont mobilisées pour mettre en oeuvre ces politiques sans aucun caractère d'irréversibilité et un soutien au monde associatif, qui est affirmé.

La copie est extrêmement positive ; j'aurais bien envie de vous donner 20/20 mais je ne serais pas réaliste. Je vous donne alors un 19, c'est très bien. Franchement, au-delà de la boutade, une ville qui arrive à dégager 2 M€ d'autofinancement, qui sait regarder l'avenir avec sérénité.... regardons donc aux alentours et on peut alors se contenter de ce que l'on a.

Je laisse la parole à ceux qui la souhaitent.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Monsieur le Maire, faisant état de la construction de ce budget, M. TAILLEZ disait qu'il était le reflet du débat d'orientation budgétaire du 19 décembre dernier. Or, aujourd'hui, je ne retrouve pas mes ouailles, à savoir qu'à cette date nous avons inscrit une somme de

600.000 € pour des acquisitions rue de la Montagne. Qui plus est, la presse se fait l'écho, dans cette rue, de l'acquisition éventuelle du site Idéal Lavoir.

Au-delà d'une bataille de chiffres, puisqu'on annonce entre 600 et 900.000 € ce qui n'est pas négligeable, la réalisation d'une voirie entre un futur parking dans ce quartier et la rue de la Montagne.

Je vous l'ai dit toujours ce 19 décembre ; personnellement, j'y vois peu d'intérêt surtout au regard des sommes engagées. Or, à la lecture de l'article de presse de ce jour, des renseignements que j'ai pu obtenir aujourd'hui et la semaine dernière, il s'avère que cette liaison n'est pas seulement dictée par un souci de maillage mais également –je cite– *des accès pompiers qui sont indispensables dans le cadre de l'aménagement de la friche Cocke.*

A partir de là, je me dis que les Roncquois ne doivent pas être les seuls payeurs par rapport aux sommes engagées (je vous demanderai des précisions à ce sujet) pour l'avenir.

Qu'en est-il de ce projet aujourd'hui ?

Autre point sur les sommes que la Ville engage à l'embellissement des façades. Je n'ai pu assister malheureusement qu'à une seule commission compte tenu de mes contraintes d'emploi du temps et je fais plutôt une suggestion : je constate que cette commission s'appuie sur des critères qui ne sont pas suffisamment forts pour l'octroi de ces subventions. Aujourd'hui, grosso modo, pour une maison qui date d'avant 1950 pour une simple remise en peinture, point, le propriétaire reçoit 500 € de subvention, voire un peu plus selon les travaux.

Je pense qu'il faut revenir à la source en la matière et je vous demande, Monsieur le Maire, pour l'avenir que nous puissions repréciser la volonté municipale qui doit aller au-delà d'une simple remise en peinture : une remise en état du patrimoine ou conservation du patrimoine.

Voilà les deux points sur lesquels j'aimerais vous entendre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Eh bien, Monsieur PETILLON, nous sommes d'accord sur les deux points :

- le site Idéal Lavoir, ce n'est pas aux Roncquois de porter des ouvrages d'intérêt particulier ou privé. Nous sommes tout à fait d'accord et je ne cautionne pas cette information qui vous a été communiquée.

- Sur l'embellissement des façades, par contre, je partage tout à fait votre propos tout en vous rappelant que, lorsque nous avons voté le principe de la commission, nous avons toujours dit que la grille de lecture que nous adoptions était évolutive et qu'elle se nourrirait des échanges et débats que nous aurions, par l'expérience de l'étude des dossiers. Il est évident que cette commission ne reste pas figée et qu'elle a pour vocation à pouvoir faire évoluer cette réflexion, cette perspective que nous devons avoir sur notre architecture et sur la conservation de notre patrimoine.

Comme vous, lorsque je me promène dans les rues, je suis parfois ahuri de ce qui a pu être fait par le passé et qui peut encore être réalisé aujourd'hui parce que nous ne disposons pas de tous les garde-fous nécessaires pour nous opposer parfois à certaines réhabilitations.

L'objectif est d'avoir des outils en intercommunalité, et je m'y emploie dans la commission que je préside, je m'y emploierai également dans la Ville notamment à travers cette intercommunalité renforcée que nous avons avec Bondues. Et je ne désespère pas, dans les mois et années qui viennent, que nous puissions avoir une espèce de cahier des charges qui ne doit pas non plus être un dogme absolu mais indicatif. Car trop de règlements tue les objectifs que nous voulons atteindre.

L'objectif étant d'avoir une ville maîtrisée, une ville avec une architecture respectueuse de son histoire mais qui lui permette aussi de rentrer dans l'avenir ; on ne peut empêcher toute échappée contemporaine. Tout cela est bien vu et nous l'examinerons, soyez-en sûr, dans le cadre de la commission des façades.

Concernant le site Idéal Lavoir, qu'en est-il exactement ?

Nous avons toujours émis le souhait, à partir du moment où le périmètre bougeait (dans le budget nous prévoyons une enveloppe pour une espèce de maîtrise d'œuvre qui permettrait de nous faire assister dans la cohérence que nous apportons au projet d'aménagement du Blanc-Four)... nous avons toujours dit que, dans ce périmètre, il se passait quelque chose d'essentiel déjà de par sa liaison avec Cocke et l'aménagement qui doit être réalisé sur la partie avant ; la Communauté urbaine a validé le parking dit Scalabre qui nous permettra de réserver 70 à 80 places tout à fait indispensables pour le Blanc-Four.

Que se passe-t-il exactement ?

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de l'entreprise Idéal Lavoir, exploitants du site. Nous leur avons expliqué notre souhait de les voir ailleurs, ce site étant extrêmement urbain, la blanchisserie s'étant entre-temps fortement industrialisée contrairement à ce qu'elle était auparavant, ce qui génère des nuisances. La cohabitation

devient effectivement délicate dans le tissu urbain actuel. La Ville comme les exploitants ont tout intérêt à envisager une délocalisation.

Une relocalisation n'a pas été possible sur le territoire roncois ; nous le souhaitons, sans le trouver car l'espace demandé était trop important. J'aurais souhaité conserver cette blanchisserie qui avait un caractère historique même si la plus grande partie de sa clientèle n'est pas celle du détail, mais plutôt des collectivités.

Nous avons donc entamé des négociations, comme chaque fois que nous souhaitons porter un regard particulier sur un territoire, avec le propriétaire et l'exploitant. Il s'avère qu'au terme actuel mais les pourparlers ne sont pas arrêtés, leurs demandes sont telles que nous ne pouvons pas y accéder ; les chiffres, indiqués par Nord-Eclair, sont tout à fait exacts et dans la fourchette indiquée.

Nous avons dit que nous faisons une pause pour examiner la situation.

Quels outils avons-nous si nous voulons absolument récupérer ce site ?

Il ne s'agit pas simplement de réaliser un passage entre la rue de la Montagne et le parking dit Scalabre, même si j'y vois un intérêt en terme de maillage ; cet intérêt n'est toutefois pas capital et peut être qualifié de cerise sur le gâteau.

J'y vois en fait un intérêt humain très important. Je visite très souvent les Papillons blancs, le centre Bruno-Harlé fonctionne très bien. Il accueille un grand nombre d'adultes handicapés pour qui une localisation dans un appartement, en semi-autonomie, serait tout à fait louable. Depuis le départ, le projet pour le site (et je me suis employé avec les représentants des Papillons blancs) a toujours été de soutenir un développement sur le site de manière à pouvoir, pas loin et il y aurait là un maillage possible entre le centre Bruno-Harlé actuel et la structure Papillons blancs à venir dans l'hypothèse de la récupération de ce site, de pouvoir laisser en résidence semi-autonome les adultes handicapés qui gardent un lien extrêmement étroit avec la maison mère. Je n'y vois que de l'intérêt parce que les Papillons blancs sont déjà culturellement très bien installés au Blanc-Four et ne posent aucun problème.

Vous étiez aux affaires à l'époque, ce qui n'était pas mon cas (j'étais trop jeune), je tiens à vous dire que ce n'est pas toujours facile de faire accepter par des populations riveraines un projet de cette nature.

Maintenant que ce projet est intégré, j'ai envie de dire : *mettons les bouchées doubles et tentons de faire du logement social pour personnes handicapées pour leur permettre d'avoir une capacité d'autonomie.*

Voilà l'objectif que j'ai affiché dès le départ. Nous n'en sommes encore qu'au début du dossier ; il faut que les Papillons blancs et nous-mêmes progressions dans la perspective. Si nous voulions engager une procédure d'expropriation, ce qui serait vraiment la dernière démarche à faire, il nous faudrait un projet écrit, reconnu comme tel, public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous avons d'autres outils ; nous allons travailler avec notre capacité d'expertise et notre savoir-faire sur les outils à mettre en oeuvre, que ce soit un emplacement réservé pour du logement ou d'autres techniques possibles, mais nous ne perdons pas de vue que le lien de négociation amiable, que nous devons poursuivre avec le propriétaire et l'exploitant, n'est pas rompu. Il existe encore et nous irons jusqu'au bout de la piste.

Je termine en disant, mais vous le savez, que la Communauté urbaine, dans le cadre du transfert de la compétence habitat, souhaite s'engager dans l'acquisition du foncier, notamment via l'EPF (Etablissement public foncier). Dès que le Vice-Président, M. HUJEUX, m'a informé de cette opportunité, je lui ai aussitôt écrit ainsi qu'à l'EPF avec lequel nous avons engagé des conversations.

Il est encore un peu tôt puisque la prise de compétence sera effective le 1^{er} avril.

Pourquoi avons-nous retiré la somme de 600.000 €, ce qui n'a rien à voir avec les communications qui ont pu être faites sur Idéal Lavoir ?

Tout simplement parce que nous espérions pouvoir faire porter (et c'était bien parti d'ailleurs) cette somme par l'EPF via la Communauté urbaine, qui aurait pu porter le projet de logement social avec un bailleur social reconnu, choisi par la Communauté urbaine et par les Papillons blancs.

Voilà où nous en étions pour profiter de tous les leviers possibles actuels afin de pouvoir aménager au mieux. Franchement la voirie, c'est un plus mais ce n'est pas l'objectif primordial ; l'objectif principal, c'est du social.

M. PETILLON –

Une petite précision tout de même, encore faut-il que le pied rentre dans la chaussure.

Le terrain couvre un petit 1.000 m² et la voirie en occuperait déjà 500, et ne resterait qu'une bande de 10 m de large pour y faire du logement. Je ne vois pas très bien ce que vous pourrez réaliser comme programme de logements sur une bande de 10 m x 50 m.

M. LE MAIRE –

On ne parlait pas de voirie mais d'un mail piéton.

M. PETILLON –

C'est une très petite parcelle.

M. LE MAIRE –

Il s'agit aussi d'une toute petite opération : un petit nombre de studios pour personnes handicapées. L'objectif n'est pas de gérer une grosse structure. Nous sommes là sur un projet tout à fait local, en lien avec le centre Bruno-Harlé.

J'insiste ; nous n'en sommes qu'au tout début et je ne souhaite pas que le dossier ne puisse pas aboutir parce qu'il nous tient humainement fort à coeur.

Monsieur DIZY.

M. DIZY –

J'ai analysé quelques comptes du plan comptable, notamment le poste 6232 – Fêtes et cérémonies, qui a encore augmenté de 10.000 € cette année pour se situer, grosso modo, au double de ce que vos prédécesseurs utilisaient pour organiser des fêtes. Mais on connaît bien votre désir de faire de belles fêtes.

Le poste 6226 Honoraires explose et dépasse 100.000 €. Quelle en est la raison ?

Il s'agit d'une multiplication par trois en un an de ce poste. J'attends une réponse.

Les études et recherches sont plus élevées que lors des budgets faits par vos prédécesseurs.

Le poste 60612 Energie augmente fortement alors que je me souviens qu'un audit sur les économies d'énergie avait été lancé en 2003 pour permettre des économies d'énergie et je m'aperçois, en regardant les chiffres, que l'année dernière ce poste a augmenté de 8 % et encore 11 % cette année.

Ce qui me fait encore plus bondir, c'est le poste des achats de prestations et services. J'ai cumulé plusieurs postes (611- 6042 – 6156 – 6283) pour arriver à un montant de 1,15 M€. Je suis comptable par nature ; c'est mon métier. Excusez ces débats un peu techniques.

Je trouve une augmentation de 623.000 € compensée, bien sûr, par une suppression des charges de personnel de 350.000 €. On ne me contredira pas, c'était dans le budget primitif.

A ce propos, je me pose une question : j'ai trouvé 240.000 € dévolus au nettoyage. Tout à l'heure, vous demandiez si la qualité était au rendez-vous... elle n'y est pas.

Depuis deux mois, les salles de gymnastique sont dans un état infecte, nuisible pour la santé à cause de la crasse qui s'accumule partout, dangereuse à cause de la mauvaise organisation des services extérieurs qui commencent en retard leur service, surtout le vendredi, quand le personnel communal s'acquittait parfaitement de la tâche, terminait une heure avant le début des cours d'éducation physique pour laisser le temps de séchage. Un élève s'est même exposé en glissant sur du carrelage mouillé.

Je fais partie du conseil d'administration de Paul-Eluard, nommé par l'Inspection académique. Vous vouliez des faits, je vous en donne.

Avec les cas d'asthme, d'insuffisance respiratoire qui augmentent fortement, toute cette crasse, toute cette poussière (on note des couches d'un demi-centimètre d'épaisseur) vont provoquer inévitablement des crises d'allergie, des crises d'asthme ce qui peut être préjudiciable.

Je pense que le constat est grave :

1. la municipalité paie pour des services qui ne sont pas rendus ;
2. les concierges ont reçu l'interdiction d'intervenir à la place des sociétés de nettoyage, ils ne peuvent que constater les dégâts ;
3. avant les compétitions, le personnel communal doit quand même intervenir pour passer après ces sociétés dites de nettoyage et elles doivent intervenir pendant les cours d'éducation physique. C'est préjudiciable à la bonne qualité des cours.

Monsieur le Maire, quand vous donniez des cours dans un collège à Roubaix, passait-on l'aspirateur pendant vos cours ?

Pourquoi imposer aux autres ce que vous n'auriez pas supporté pour vous-même ?

M. LE MAIRE –

Si vous voulez bien ne pas parler de ma vie professionnelle privée, Monsieur DIZY. Vous seriez fort aimable, sinon je poursuivrais vos propos. Vous restez dans le domaine public.

M. DIZY –

Il y a un manque manifeste de souplesse avec ces sociétés qui ne connaissent pas les habitudes de fonctionnement des cours de gymnastique alors que les concierges assuraient un meilleur suivi.

Tout cela me fait dire que le collège paie quand même 12.000 € par an pour l'utilisation de ces salles ; les sociétés sportives sont dans la même colère et font le même constat de crasse, d'échec complet de cette nouvelle politique.

Par votre faute, en deux mois, on est passé d'une situation d'excellence à l'incurie la plus complète. Pourquoi rester sourd aux signes d'alarme tirés par les présidents d'association et les professeurs ?

Pour moi, c'est la faillite complète de votre méthode : 623.000 € d'augmentation pour récupérer 350.000 € et c'est d'autant plus grave que le travail n'est pas fait et qu'il faut le refaire. Pourquoi faire simple et bon marché quand on peut faire cher et inutile ?

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, ces remarques ne concernent pas vraiment le budget.

M. TAILLEZ –

J'avoue que je ne sais pas trop quoi répondre.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, s'il y avait péril en la demeure parce que vous avez quand même porté des propos extrêmement ignominieux à mon encontre mais c'est une habitude constante. Peu importe, j'ai les épaules extrêmement larges. Pour autant, crasse, infecte, incurie complète, faillite complète, crise d'asthme... à vous écouter, je ferai passer les services de la DASS dès demain parce que cela me pose vraiment problème. En outre, je m'étonne que la Principale du collège, avec qui j'entretiens d'excellents rapports, n'ait pas pris le téléphone pour me contacter et me dire : *Monsieur le Maire, il y a un danger capital ; un élève s'est explosé...* ce n'est remonté ni à mon secrétariat, ni à mon bureau. Si tel est le cas, c'est extrêmement grave.

Je le dis et le répète ; au-delà de la conversation qu'est la vôtre, un peu à la Zola, un peu excessive, vous dire que c'est idyllique... certainement pas ! Et j'ai toujours dit que l'externalisation n'est pas un dogme, elle doit être analysée et M. MATHON qui suit ce dossier de près, avec M. VANOVERMEIRE, l'analyse en permanence. J'ai d'ailleurs eu des

contacts avec les patrons des entreprises de manière à ce que, chaque fois que nous sommes déçus, nous puissions rectifier le tir.

Vous dire que tout est parfait serait faux.

Abonder dans le sens de vos propos, serait un comble.

Vous portez quand même des jugements très forts.

Sur les Fêtes et cérémonies, vous voulez dire que je dépense... dites-le ; c'est plus simple. Sachant que cette rubrique ne relève pas la partie protocolaire ; le poste est beaucoup plus large que ce que vous dites. Je peux vous faire la démonstration que le Service animation, qui développe la plupart des manifestations, qui ne sont pas personnelles mais collectives, le fait avec beaucoup d'intelligence et, très souvent, de manière très peu dispendieuse. Je peux vous en faire la démonstration permanente.

Personnellement, je suis en effet extrêmement attaché à la fête et je suis très fier d'avoir été un Adjoint à la fête parce que la fête permet de donner du sens au collectif. Nous sommes dans une société où il y a des comportements comme le vôtre, de critique permanente, d'excès en tous genres et de perte du réel. Et la fête permet de replacer les gens dans une perspective d'avenir collectif et non pas de critique permanente, de critique qui finit par se retourner contre la démocratie et contre les gens qui se donnent aux autres.

On peut ne pas être d'accord, Monsieur DIZY, mais il faut que vous sachiez qu'il faut mettre des limites dans vos propos. C'est très important, le respect des autres est essentiel parce que des personnes sont au quotidien au service des autres et n'acceptent pas d'être critiquées de cette manière.

Dans notre mairie, nous avons des services publics extrêmement compétents, avec des agents qui, cheville au corps, ont la volonté de mener à bien leur mission.

Lorsque vous faites de la politique, donnez-vous des taquets, donnez-vous des limites, restez véritablement dans les propositions alors que vous êtes dans un catalogue à la Prévert.

En outre, si tel était vraiment le cas, en tant que conseiller municipal, vous auriez dû porter à ma connaissance depuis longtemps les propos que vous venez de tenir. S'il y a danger pour la personne, s'il y a danger de santé, vous auriez dû –vous– prévenir le Maire pour le mettre en garde et qu'il prenne toutes les mesures. Attendre le vote d'un budget qui n'a rien à voir

avec ce que vous dites pour étaler un catalogue de cette manière n'est absolument pas réaliste.

Sur les prestations et services, sur l'énergie, mes collègues ont répondu ; tous ont dit que leur propre facture augmentait. C'est un fait, elle augmente et nous sommes vigilants dans tous les postes pour faire en sorte que la consommation d'énergie ne soit pas outrancière. Chacun fait des efforts parce qu'ils sont bien compris.

Vous dire qu'on peut aller plus loin, oui !

En matière d'énergie, on peut aller beaucoup plus loin mais c'est une éducation que nous aurons, les uns et les autres, pour adopter une autre culture par rapport à ce problème.

On ne va pas assez vite, oui !

Que voulez-vous, nous faisons aussi beaucoup d'autres choses.

Sur les honoraires et études, je ne vais pas entrer dans la polémique des chiffres. Il suffit de regarder autour de soi ; les Ronquois ne sont pas complètement myopes. Ils voient les bâtiments qui ont été restaurés, ceux qui ont été créés, les espaces publics qui ont été modernisés, les services publics qui ont été maintenus, la qualité d'un certain nombre de prestations. Ils se disent que, finalement, beaucoup de choses ont été faites. Mais ce n'est pas le résultat d'un coup de baguette magique ou en se pressant le nez, elles sont faites parce qu'on s'est accordé le soin d'avoir des expertises, des diagnostics, des études. Si nous ne l'avions pas fait, vous auriez été le premier à nous dire que nous nous engageons dans un terrain mouvant, sans avoir pris toutes les garanties nécessaires.

J'ai envie de dire que c'est un peu mesquin et je demanderai à M. TAILLEZ de ne pas répondre ; il n'y a pas de réponse à donner et je souhaite que l'on reste dans des perspectives de budget large, comme M. COSYN a eu l'intelligence de le faire tout à l'heure, avec un vrai débat, des idées qui nous séparent fortement. C'est très bien, nous nous sommes exprimés mais, avec M. COSYN, toujours dans le respect des personnes et, à Roncq, cela a toujours été le cas ; il y a toujours eu de fortes oppositions mais toujours dans le respect de l'autre. Je tiens à ce que, dans la campagne qui va arriver, qu'elle soit nationale, législative ou municipale, nous ayons un code de conduite.

Encore une fois, ce n'est pas parce qu'une personne ne le respecte pas que tous les autres ne doivent pas s'y astreindre ; c'est un peu dommage.

Monsieur DECEUNINCK, vous avez la parole.

M. DECEUNINCK –

Je voulais revenir sur ce problème d'externalisation, notamment sur la partie qui me préoccupe le plus (j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler) : l'organisation des centres de vacances.

Typiquement, dans le domaine de l'externalisation, avec le partenaire on prend en général des engagements à long terme pour éviter de se retrouver, pieds et poings liés, avec une augmentation d'une année sur l'autre du montant de la prestation.

Dans le cas présent, on a du savoir-faire au niveau de la Ville qu'on risque de perdre sur du long terme ; cela me gêne et se pose toujours la contrepartie de l'externalisation, qui est la clause de réversibilité dans un contrat, qu'il faut mesurer de manière très précise quand on a une compétence à reprendre sur ces sujets.

Quand il s'agit du nettoyage de la Ville, le problème ne se pose pas de la même manière.

M. LE MAIRE –

Je pense au contraire qu'il se pose de la même manière, Monsieur DECEUNINCK.

Excusez-moi de vous avoir coupé la parole.

M. DECEUNINCK –

Il se pose de la même façon mais peut-être de manière moins critique en termes de perception et de sensibilité.

Par rapport au budget, un point me gêne, Monsieur TAILLEZ : quand vous évoquez le fait que vos dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 5 % par rapport au réalisé 2006, nous n'en avons pas encore connaissance.

J'estime que c'est une augmentation importante et trop importante, qui dénote une dérive depuis deux ou trois ans. En 2002, on a eu un premier exercice difficile qui avait fait dire à M. COSYN : *vous allez dans le mur* effectivement puisque les dépenses réelles de fonctionnement avaient augmenté de 11 % sur l'année.

2003... 2004... des exercices très stabilisés avec une variation à – 0,5 % sur les deux années.

2005... une augmentation que je qualifierai de normale : 2,5 %.

Stabilité sur 2006, d'après les chiffres évoqués et 5 % sur l'année prochaine.

C'est vrai et on l'avait signalé en son temps, que les dépenses d'équipement réalisées par la Ville impliquent, dans le futur, des dépenses de fonctionnement et, tout naturellement, vous

avez un poste qui va augmenter : quand il y a investissement, il faut aussi tenir compte de cet impact dans le futur sur la nécessité de maintenir en bon état les investissements qui ont été effectués.

J'attire votre attention sur le fait que cette variation de 5 % des dépenses réelles de fonctionnement ne tient pas compte de l'état de la dette, que vous allez devoir (en plus de ce fonctionnement réel) rembourser les intérêts des emprunts en cours de réalisation.

Vous avez donc une charge globale de fonctionnement de la Ville qui augmente fortement, dangereusement avec des recettes stables entre 2006 et 2007. Donc la tendance n'est pas saine.

Voilà ce que je voulais vous signaler.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole.

M. TAILLEZ –

Suite à ces remarques, vous pouviez l'imaginer, je me suis amusé à regarder ce qui s'est fait entre 1995 et 2001.

Entre 1997 et 1996 (en globalisant 011 et 012) + 4,2 %

Entre 1998 à 1997 + 4,6 %

Entre 1999 et 1998 + 3,4 %

Entre 2000 et 1999 + 3,6 %

Nous arrivons aux affaires, vous citez une augmentation de 10 %.

Je rappelle que ce chiffre tient compte de l'enfouissement des réseaux, Monsieur DECEUNINCK, vous le savez très bien. Les chiffres entre 2002 et 2001 ne sont donc pas comparables, à périmètre constant.

Entre 2003 et 2002 - 0,3 %

Entre 2004 et 2003 0,9 %

Entre 2005 et 2004 2,1 %

Entre 2006 et 2005 2,8 %

Et nous sommes au niveau du budget et non pas au niveau du réalisé, effectivement à 5 %

C'est-à-dire que nous sommes quand même très largement meilleurs que ce que vous avez fait.

M. DECEUNINCK –

Vous ne pouvez pas comparer les deux périodes.

Vous devriez à taux constant, comme c'est votre politique, comparer par rapport à l'inflation. Vous ne pouvez pas réellement dire que l'on applique, bon an mal an, cette année 2 ou 3 % d'augmentation et on est dans les clous. La situation, entre 1994 (pour l'avoir sous les yeux, vous le savez bien) et 2001 n'était pas du tout la même.

M. TAILLEZ –

Pourquoi 5 % aujourd'hui deviendraient dangereux alors qu'en 1998, vous aviez 4,6 % et cela ne l'était pas. Cela m'intéresse.

M. DECEUNINCK –

C'est par rapport à vos recettes qui n'augmentent pas, qui sont stationnaires entre 2006 et 2007. Et là, je dis que vous êtes en risque.

M. TAILLEZ –

Je ne suis pas d'accord avec vous.

Qu'est-ce qui nous anime ?

Vous le savez très bien ; vous avez également en tête désormais un chiffre, celui des 2 M€.

Aujourd'hui, avec mes 5 % d'augmentation comme vous le dites, j'ai toujours 2 M€. Forcément, à un moment donné, mes recettes ont un peu augmenté ; il y a un peu de fiscalité parce que les bases ont un peu bougé, parce qu'il y a revalorisation de la dotation globale de fonctionnement, la Loi de finances dit des choses.

M. DECEUNINCK –

On raisonne en budgétaire. En 2006 vous aviez prévu 9,285 M€ en recettes (impôts et taxes) et en 2006 9,434 M€ et sur le budget 2007 vous êtes à 9,139 M€. Et si vous raisonnez sur l'ensemble de vos recettes réelles de fonctionnement, budgétairement :

15,37 M€ en 2006

15,72 M€ en 2007

Vous voyez bien que vous êtes sur un régime stationnaire en termes de recettes.

M. TAILLEZ –

Je ne sais plus quoi faire. Dois-je diminuer les impôts, Monsieur le Maire, ou les augmenter ?

M. DECEUNINCK –

Le problème n'est pas de diminuer ou d'augmenter les impôts, mais d'arriver à réguler vos charges de fonctionnement et je dis que vous avez un risque en les augmentant de 5 %. C'est d'ailleurs la première fois que, budgétairement, vous les augmentez de 5 %.

M. TAILLEZ –

On est bien d'accord mais, sur le sujet, j'ai déjà tenu un propos relativement clair au niveau du débat d'orientation budgétaire. Nous avons pris un certain nombre de décisions, qui ont déjà donné lieu à un certain nombre de débats sur lesquels je ne reviendrai pas, sur l'aspect qualitatif notamment. Il est vrai qu'aujourd'hui nous externalisons des opérations, notamment d'entretien.

Vous savez très bien, Monsieur DECEUNINCK, qu'on ne peut mesurer les fruits de ce genre d'action qu'à plus long terme. On ne peut le faire instantanément ; le transfert du 012 vers le 011, inévitablement, se fait plus dans la durée. On constate peut-être plus radicalement la dépense mais, sur le long terme, forcément on va s'y retrouver bien que je déteste cette expression.

M. DECEUNINCK –

Je pense que votre raisonnement est faux. Si vous externalisez, vous avez tout intérêt à gagner beaucoup la première année parce que la prestation vous coûtera plus cher les années suivantes. Ainsi donc, si vous ne constatez le résultat à la fois en termes qualitatif et financier qu'au bout de trois ans, il y a problème quelque part parce que je reste persuadé que, sur du long terme, vous allez y perdre.

M. TAILLEZ –

Ce n'est pas le cas mais on l'évoquera probablement à un autre moment. C'est un point sur lequel je ne suis pas d'accord. Aujourd'hui, le travail que réalise Bruno DUBOIS au niveau des services est remarquable en termes de redéploiement et autres, mais nous avons aussi un certain nombre d'agents qui partiront en retraite à un moment donné et pour lesquels nous nous poserons systématiquement la question ; vous le savez très bien, Monsieur DECEUNINCK.

M. COSYN –

J'ai repris un certain nombre de chiffres mais d'autres l'ont fait. Je ne voudrais pas reprendre ce type d'argument mais donner une idée plus sur le fond du budget de fonctionnement. Effectivement, cette année, l'évolution des recettes va interférer sur l'évolution de vos

dépenses. En gros, par rapport au document que j'ai eu au 31 décembre, vous allez faire 330.000 € de recettes supplémentaires sur 2007 et à peu près 430.000 € de dépenses supplémentaires.

Je reviens à nouveau sur l'externalisation, sans rentrer dans le détail des postes. En aparté, quand je regardais le budget Fêtes et cérémonies, il représente à tout casser 1,5 % du budget de fonctionnement de la Ville. Si pour les fêtes et l'animation d'une ville, on ne peut pas dépenser 1,5 % du budget de fonctionnement, il faut se mettre la tête dans le sable et attendre que cela se passe.

Je reviens sur ce qu'on appelle l'externalisation. Ce n'est pas un dogme, je suis bien d'accord ; il ne faut pas externaliser à tous crins. A ce propos, nous serons particulièrement vigilants sur le fait que le service de restauration scolaire ne doit pas être externalisé parce que c'est un des services qui a une vocation sociale par excellence dans une commune, vocation sociale de culture alimentaire. Aujourd'hui, à voir le nombre d'enfants obèses parce qu'ils mangent n'importe quoi et qu'ils ne sont plus capables d'apprécier la qualité d'un légume classique, il faut que nous fassions oeuvre de pédagogie à ce niveau-là.

La restauration scolaire a également une vocation sociale qui, dans les moments difficiles, peut aider un certain nombre de familles autrement que par les restos du cœur ; c'est la vocation sociale d'une commune.

Sur le problème de l'externalisation, je rejoins parfaitement le discours de mon collègue, Etienne DECEUNINCK, au niveau de la dépense. C'est vrai qu'il y a une difficulté à apprécier quelle sera la dépense mais lorsqu'on fait une externalisation, la première chose à faire c'est de réaliser une grosse économie dès le départ.

Aujourd'hui, lorsque vous faites votre externalisation, vous dites : *on aura une diminution des effectifs dans tel poste... on ne va pas remplacer, donc on va prévoir un budget de fonctionnement.*

Je ne peux concevoir un tel fonctionnement. Dans une commune, vous le pouvez parce que vous avez les moyens de le faire. Imaginez que dans une entreprise on dise : *on veut externaliser un service ; on va commencer à externaliser mais on va attendre que x ou y parte en retraite. On le paiera jusqu'à la retraite ; tant pis, le service sera déjà externalisé.* C'est là où je ne suis pas d'accord avec votre philosophie de fonctionnement.

Sur le fond, nous nous rejoignons certainement sur certains points. Je pense que ce n'est pas au service public de nettoyer des locaux. En revenant sur ce point, je n'ai pas entendu dire qu'il y avait des problèmes de crasse particulièrement importants.

Je pense que ce n'est pas non plus au service public d'assurer un certain nombre de prestations qui sont du domaine marchand.

Je le répète avec force, il y a des services publics qui doivent être maintenus et je repense à la restauration, qu'elle soit scolaire, pour le 3^{ème} âge ou pour les adultes. Mais sur le fonctionnement technique, financier, je ne peux pas être d'accord en disant : *on va déjà prévoir la dépense et on fera l'économie après*. Si vous regardez bien, vous faites à peu près 220.000 € d'économies de frais de personnel (6,92 M€ par rapport aux 7 M€ prévus) ; mais l'augmentation de vos charges par rapport à l'externalisation est plus proche de 400.000 € que de 200.000 €. J'aurais préféré que ce fût l'inverse.

Sur ce point, je rejoins Etienne DECEUNINCK et je ne peux donc pas vous rejoindre.

M. LE MAIRE –

Je vais clôturer sur ce point, mais on a nécessairement une période de soudure parce que l'externalisation ne vient pas prendre le relais d'un abandon de service ; c'est une politique de redéploiement sur un long terme.

Je vous rejoins sur un point ; il y a des métiers qui doivent évoluer. Comme vous l'avez souligné, le service public n'est plus là pour assurer la propreté d'un certain nombre d'équipements. Pour autant, je souhaite que l'on conserve le service public dans les écoles, par exemple, parce qu'il y a là une vigilance particulière : l'intérêt général et le bien commun particulier, spécifique.

Pour autant on sait très bien qu'on aura à gérer une période d'augmentation de charges. Vous l'avez dit tout à l'heure, notre souci de conserver publique notre restauration municipale nécessite des charges supplémentaires et très lourdes afin de pouvoir obtenir l'agrément et répondre à un certain nombre de contraintes réglementaires, très fortes. Cela veut donc dire une augmentation en puissance d'un certain nombre de charges qui n'étaient pas forcément prévues au départ et qui nous sont dictées par les normes vétérinaires, par les normes européennes.

Je pense aussi qu'il faudra attendre qu'un certain nombre de nos personnels parte en retraite mais nous anticipons. Nous n'allons pas renouveler un certain nombre de services mais, pour autant, nous ne pouvons pas mettre les gens à la porte.

Vous savez très bien aussi qu'un certain nombre de nos personnels rencontrent des problèmes de santé, en fonction d'une pénibilité du travail. Je pense toujours au service jeunesse. Notre décision n'est pas liée à ce problème mais quand vous regardez la spécificité du service qui regroupait 3 à 4 personnes, qui avaient toutes été reclassées professionnellement pour des raisons de santé, vous vous interrogez. A 40 – 45 ans, peut-on encore assumer un métier d'éducateur et faire la holà dans la rue ?

Il faut être clair ; nous devons accompagner nos personnels à la fois par la formation vers d'autres métiers de métier qui sont aujourd'hui les vrais métiers de la Fonction publique territoriale et qui nous sont d'ailleurs dictés par les besoins des usagers. Et nous devons assumer, dans le même temps mais cela nous sépare... au moins, on note de manière très respectueuse les points qui nous séparent, nous devons porter le poids de charges supplémentaires qui sont celles de l'externalisation.

Monsieur DIZY, vous vouliez prendre la parole ?

M. DIZY –

Je voulais simplement signaler que Mme BUCHET était également hier au conseil d'administration du collège ; elle a entendu exactement les mêmes propos.

M. LE MAIRE –

Ne citez pas les gens tout le temps, Monsieur DIZY.

Comprenez bien que Mme BUCHET n'a pas attendu votre intervention pour me remonter les informations puisqu'elle, au moins, est une conseillère municipale responsable.

Ecoutez, à ce jour, je ne constate pas une situation déficitaire et grave en termes de propreté. Qu'il y ait des points à améliorer, je n'en disconviens pas ; qu'il y ait un échange permanent à avoir avec l'entreprise affectataire, je n'en disconviens pas parce que les problèmes des entreprises sont les mêmes que ceux des collectivités publiques, en terme de gestion de personnel. Pour autant laissez, s'il vous plaît, les institutionnels faire leur métier en responsabilité.

Il y a un principal de collège ; le conseil de parents d'élèves ou le conseil d'administration n'a pas à se substituer au chef d'établissement qui, en cas de problème, ne manquerait pas de me le signaler dès potron-minet.

Nous passons au vote du budget en remerciant à nouveau François SCHOCKAERT, Bruno DUBOIS, et Jean-François TAILLEZ.

Qui est pour ? 100 % Roncq
 Qui est contre ? Alliance & actions – Une voix libre
 Qui s'abstient ? Bien dans ma ville, bien dans ma vie

1.06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2007

M. le Maire propose de procéder à une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2007 au titre des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles.

1. Versements aux écoles privées sous contrat d'association, en application de la convention passée en 1983, pour un total de 349 426,00 € (compte 6574 de la sous-fonction 213) :

- *Ecole et Famille du Blanc-Four : 146 585,00 €*
- *Ecole et Famille Saint-François : 202 841,00 €*

2. Subventions aux associations conventionnées en 2005 (comptes 6574 et 2042) :

Il s'agit de la Maison des Associations, du Cinéma Gérard Philipe, de l'Office Municipal des Sports et du Service des Familles avec qui un conventionnement triennal a été passé par délibération du 4 février 2005. Le tableau ci-dessous reprend :

- *Des subventions de fonctionnement pour un total de 592 210,00 € (compte 6574) ;*
- *Une subvention d'équipement d'un montant de 8 000,00 € (compte 2042).*

Ces attributions devront faire l'objet d'un avenant aux différentes conventions.

Imputation fonctionnelle	Associations	Propositions de subventions 2007	
		Fonctionnement <i>article 6574</i>	Equipement <i>article 2042</i>
025	Aides aux Associations	84 000,00 €	- €
	Maison des Associations	84 000,00 €	
314	Cinéma et autres salles de spectacles	44 000,00 €	- €
	Cinéma Gérard Philipe	44 000,00 €	
40	Sport et Jeunesse (services communs)	46 300,00 €	- €
	Office Municipal des Sports	46 300,00 €	
64	Crèches et garderies	417 910,00 €	8 000,00 €
	Service des Familles	417 910,00 €	8 000,00 €
	Total Général	592 210,00 €	8 000,00 €

Subventions aux autres associations conformément au tableau annexé qui reprend :

- *des subventions de fonctionnement pour un total de 199 745,00 € (compte 6574) ;*
- *des subventions exceptionnelles pour un total de 21 500,00 € (compte 6745) ;*
- *une subvention d'équipement d'un montant de 3 050,00 € (compte 2042).*

Les attributions au profit de L'ULJAP, d'un montant supérieur à 23 000 €, devront faire l'objet d'une convention en application de la réglementation en vigueur.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes CALLEWAERT, LAFRENOY, LIPPERT, BUCHET, LEROUGE et NYS. MM. BEAUVENTRE, DESMET, WINDELS et DEGRAVIER.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. TAILLEZ –

Est-il besoin de passer du temps sur le détail des subventions aux associations puisque le sujet a déjà été évoqué ?

Vous trouvez bien évidemment dans les différents tableaux les montants correspondant à chacune des associations en question.

Je peux évidemment réagir sur vos remarques et commentaires.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je demande à tous ceux qui sont impliqués dans l'une des associations concernées par l'attribution d'une subvention de bien vouloir quitter la salle.

.../...

Pour ne pas faire attendre nos collègues, je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie. Et vous pouvez faire rentrer nos collègues.

.../...

1.07 - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RUE DES ARTS - Levée des pénalités au profit de la société Notre Logis - Avenant n° 2 -

*Le Conseil Municipal a adopté unanimement une délibération le 12 juillet 2005 concluant un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A) avec la société Notre Logis, **Groupe Lys Habitat**, en vue de la construction sur une emprise foncière communale située en Centre-Bourg (parcelles AK 267, 268, 825, 51, 52 et 53) de deux immeubles devant comprendre, à leur achèvement, 17 logements locatifs sociaux et 4 cellules commerciales en rez-de-chaussée.*

Conformément à l'article 5 de la convention non détachable du BEA portant sur le délai d'exécution des travaux, la société Notre Logis s'engageait à achever les travaux de gros œuvre au plus tard le 31 juillet 2006 pour l'ensemble immobilier à implanter sur les parcelles AK 267 et AK 268, de sorte que le chantier correspondant soit compatible avec les travaux d'aménagement du Centre-Bourg (1^{ère} phase) entrepris conjointement par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) et la ville de RONCQ.

En cas de non respect des conditions de délai, l'article 5.2 de la convention non détachable du BEA prévoyait que le preneur pourrait être amené à reverser au bailleur les pénalités de retard qu'il appliquait lui-même à ses entrepreneurs pour non respect des délais contractuels, celles-ci ne pouvant être inférieures à 100 €/jour.

Considérant que :

- *la délivrance du permis de construire n'a été effective qu'en date des 5 décembre 2005 pour l'îlot A et 10 janvier 2006 pour l'îlot B (date butoir contractuelle fixée au 30 novembre 2005),*
- *les divers chantiers engagés simultanément sur le Centre-Bourg ont amené la maîtrise d'ouvrage à revoir et à coordonner différemment les divers intervenants, influant ainsi sur les délais initialement impartis,*
- *l'entreprise BATINOR, retenue par la société Notre Logis pour réaliser le gros œuvre sur les deux immeubles, a connu des difficultés d'ordre organisationnelles.*

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de lever la totalité des pénalités plafonnées à 60 000 € et de conclure à cet effet entre les deux parties un avenant n° 2 au BEA contractualisant les présentes dispositions.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 6 février 2007.

M. TAILLEZ –

Pour terminer l'ordre du jour de ce conseil municipal, c'est un projet de délibération qui nous permet de lever les pénalités au profit de Notre Logis dans le cadre du bail emphytéotique administratif qui nous lie à cette société.

Sans rentrer forcément dans le détail, un retard relativement conséquent a été pris dans ce chantier pour des raisons d'organisation de la société qui construit mais également en termes d'articulation entre les différentes phases du chantier.

C'est un peu une réaction en chaîne. Aujourd'hui, Notre Logis accepte de lever les pénalités auprès de cette société si nous acceptons de lever les pénalités à son profit, ce qui est relativement logique.

Si nous ne le faisons pas, nous mettrions la société Bâtinord dans une situation extrêmement délicate et nous vous demandons d'accepter de lever ces pénalités.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas de question, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

Levée de séance : 21h30

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Vincent LEDOUX

-oOo-